

SEANCE ORDINAIRE DU 19 AVRIL 2007

Président : M. Alberto PEREZ IRIARTE
Vice-présidente : Mme Andrée JELK-PEILA
Secrétaire : M. André RICHERT
Membres : M. Thierry AESCHBACHER, Mme Louise REY

Sont présents :

M. Javier ALONSO, Mme Luisa ALONSO-PENTZKE, M. Gilles AUGSBURGER, Mmes Monique BUUNK-DROZ, Martine CASUTT, Claudine CORMINBOEUF, Mmes Marceline DILONARDO, Carole ESTOPPEY, M. Yves FAVRE, Mmes Corinne GACHET CREFFIELD, Hélène GIACOBINO, MM. Marc GUILLERMIN, Pierre JAQUET, John LINGG, Christian MARCHIANDO, Charles PAGE, Frédéric PROGIN, Mmes Orane REULAND, Piera ROUGE-LUETTO, MM. Michel SIMKHOVITCH, Karel STUDER, Victor TODESCHI, Pierre-Alain VOLERY, Dominique ZEHFUS

Excusés : MM. Alain BOSSHARD, Pierre BUTSCHI, Mme Mariefrance DANCET
MM. Bernard DESPLANDS, Alain ERETZIAN, Mme JUILLERAT VAN DER LINDEN

Assistent à la séance : M. François BAERTSCHI, Maire
M. Pascal CHOBAZ, M. François LANCE,
Conseillers administratifs
Mme Maya AUGSBURGER, Secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation de l'ordre du jour
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2007
- 3) Communications du Bureau
- 4) Communications du Conseil administratif
- 5) Propositions du Conseil administratif
- 6) **Commission des finances et logement – Séance du 3 avril 2007 –**
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT
 - a) Crédits supplémentaires 2006 **p. 1275 Arrêté**
 - b) Examen des comptes 2006 **p. 1276 Arrêté**
- 7) **Commission des sports – Séance du 27 mars 2007 –**
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
Commission des finances et logement – Séance du 2 avril 2007 –
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA
 - a) Stade des Fraisiers – Remplacement du terrain stabilisé par un terrain synthétique et aménagement des pourtours
Crédit de construction (Fr. 2'355'000.--) **p. 1280 Arrêté**
 - b) Divers

Séance ordinaire du 19 avril 2007

- 8) **Commission des travaux et constructions – Séance du 29 mars 2007 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
Commission des finances et logement – Séance du 2 avril 2007 – Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA
- a) - Bâtiment de la Mairie – Travaux de rénovation des façades
 Crédit d'investissement (Fr. 270'000.--) **p. 1287 Arrêté**
 - Villa Thévenoz – Travaux de rénovation des façades
 Crédit d'investissement (Fr. 255'000.--) **p. 1288 Arrêté**
 - Villa Roch – Travaux de rénovation des façades
 Crédit d'investissement (Fr. 190'000.--) **p. 1289 Arrêté**
 - b) Boucllement des crédits d'investissement **p. 1289 Arrêtés**
 - c) Divers
- 9) **Commission des travaux et constructions – Séance du 29 mars 2007 – Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**
- a) Passerelle de Tivoli – Rénovation
 Crédit de construction (Fr. 300'000.--) **p. 1292 Arrêté**
 - b) Avenue des Grandes-Communes – carrefour Morgines/Gérard-de-Ternier
 Réaménagement de la chaussée et reconstruction des collecteurs
 Crédit d'étude (Fr. 100'000.--) **p. 1292 Arrêté**
- 10) **Commission de l'aménagement du territoire – Séance du 7 février 2007 – Rapporteur : M. John LINGG**
Commission des finances et logement – Séances des 5 mars et 2 avril 2007 – Rapporteuses : Mmes Martine CASUTT et Andrée JELK-PEILA
- a) Plan directeur « Les Marbriers » - échange de terrains
 soule à payer (Fr. 855'630.--) **p. 1293 Arrêté**
 - b) Divers
- 11) **Commission de la culture – Séance du 12 mars 2007 – Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO**
- a) Audition d'une délégation de la Fondation Culture et Rencontre **p. 1297 Information**
 - b) Divers
- 12) **Commission des sports – Séance du 15 mars 2007 – Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO**
- a) Audition de MM. Emery et Stager du club Yamabushi **p. 1299 Information**
 - b) Divers
- 13) Motion en vue du rétablissement du tournant à gauche entre la route du Grand-Lancy et l'avenue des Communes-Réunies **p. 1301 Motion**
- 14) Propositions individuelles et questions **p. 1308**
- 15) Questions du public **Annexe**

M. PEREZ IRIARTE : J'ouvre cette séance ordinaire du Conseil municipal du 19 avril 2007 en vous souhaitant une bonne soirée de travail. Je salue le Conseil administratif, les Conseillers municipaux présents, le Conseil administratif, notre procès-verbaliste Mme Augsburgers, M. Breda, notre huissier et les cadres de l'administration. Je salue également le public et Mme de Garrini, notre secrétaire générale, ainsi que les représentants de la presse.

Séance ordinaire du 19 avril 2007**1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est accepté.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 22 MARS 2007

Le procès-verbal est approuvé avec mes remerciements à Mme Augsburgers, notre procès-verbaliste.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

M. PEREZ IRIARTE : Nous avons un message qui est adressé aux Conseillers municipaux et au président de cette assemblée qui concerne le Concert du Printemps de la Musique de Lancy qui aura lieu le samedi 28 avril 2007 à 20.15 heures à la salle communale du Petit-Lancy.

4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. LANCE : Comme j'ai dû quitter la séance du dernier Conseil municipal avant la fin, j'aimerais revenir sur une intervention de Mme Casutt sur la problématique de la synchronisation des feux sur l'avenue des Communes-Réunies dans le sens Palettes/Grand-Lancy. Comme cela a été dit par M. Baertschi, malgré nos nombreuses interventions auprès de l'Office cantonal de la mobilité et M. Cramer, le problème n'est pas réglé à ce jour.

Vous proposez la présence d'un ASM à cet endroit pour sécuriser ce passage piétons. Bien sûr que nous pouvons demander à un ASM de sécuriser cet endroit pour les enfants. A part cela, je trouve aberrant de mobiliser un ASM pour palier aux déficiences d'un service de l'Etat !

Mais si j'interviens ce soir, c'est surtout pour la remarque suivante de Mme Casutt, et je cite : « ce serait une manière plus utile pour la population de voir les ASM, plutôt que de les voir mettre de jolis papillons sur les pare-brises de véhicules qui sont parkés dans le passage du 1^{er}-Août ».

Ce genre de remarque commence sérieusement à m'agacer, surtout de la part d'un membre de mon groupe, remarque que j'entends trop souvent surtout pendant cette période de campagne électorale.

Il faut peut-être rappeler que l'objectif des ASM est de faire respecter l'ordre public, la loi sur la sécurité routière dans la mesure de leur prérogative, la salubrité publique,

Séance ordinaire du 19 avril 2007

l'affichage et j'en passe. Rappeler que ce sont des fonctionnaires de la Ville de Lancy à part entière !

Concernant le passage du 1^{er}-Août, vous pourrez dire à ce citoyen que nous recevons des plaintes de bordiers de ce chemin concernant le stationnement sauvage sur ce passage. Ce chemin est interdit à la circulation sauf bordiers autorisés. Cela veut dire que seuls les habitants bordant ce chemin ou leurs visiteurs ont le droit de stationner. L'amende est bien de Fr. 100.-- pour les automobilistes qui transgressent cette interdiction.

Et finalement, que faut-il répondre au citoyen qui nous écrit, je cite un extrait : « nous constatons que, malgré les dires de M. Scaglioni, l'intervention de la sécurité municipale ne reste qu'occasionnelle et de moindre effet dans ce passage.

En conclusion, je réaffirme que le champ d'action et le travail de nos ASM est important et qu'ils utilisent chaque jour toute leur énergie pour régler les nombreuses situations qu'ils rencontrent continuellement ! Ils accomplissent un travail de qualité, empreint de patience, et cessons de les dénigrer à tout bout de champ.

5. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Il n'y en a pas.

M. PEREZ IRIARTE : Je dois excuser M. Bosshard, Mme Dancet, M. Eretzian, Mme Juillerat van der Linden et M. Desplands.

**6. COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 3 avril 2007 -
Rapporteuse : Mme Martine CASUTT**

a) Crédits supplémentaires 2006
=====

Mme CASUTT présente le sujet : Je vais commencer par les points qui ont été abordés pour les crédits supplémentaires.

Autres charges du personnel

Une commissaire se soucie de l'économie réalisée en matière de « cours et perfectionnement», est-ce que les employés n'ont pas suffisamment de temps pour participer à ces formations ? M. Lance informe que les employés reçoivent chaque année une liste des formations, ils sont libres de les suivre. Sauf certaines formations qui sont obligatoires.

Entretien des immeubles

Malheureusement, les actes de vandalismes ne sont pas couverts par les assurances, ce

Séance ordinaire du 19 avril 2007

sont les abribus et le matériel scolaire qui sont le plus touchés.

La commune a lancé un programme de rénovation des écoles très lourd. La rénovation de l'école du Bachet touche à sa fin, et on devrait rester à l'intérieur du crédit. La prochaine école qui sera rénovée sera l'école de la Caroline, puis l'école des Palettes. L'école d'en Sauvy ne devrait pas être rénovée avant 7 ou 8 ans.

Un commissaire se demande si on craint que les locataires du cimetière prennent froid pour avoir installé trois générateurs à air chaud. Il est précisé que ces générateurs ont été installés dans le dépôt, pour les employés.

A la demande d'un commissaire sur la part des travaux qui concernent l'Auberge du Grand-Lancy dans la rénovation de Fr. 188'000.-- du groupe Lancy-Village il est précisé que le montant à imputer à l'Auberge est de Fr. 43'000.-- moins Fr. 5'000.-- de participation du locataire.

Intérêts s/dette à court terme

Le Service financier a su faire des emprunts en anticipant pour obtenir des taux d'intérêts favorables, même si cette stratégie de contracter des crédits par anticipation augmente la dette, l'opération semble bénéfique pour un commissaire.

Part des recettes cantonales

On retrouve ici un des paramètres du transfert de charges. 15 % de l'impôt sur les bénéfices immobiliers sera versé directement au Fonds d'équipement communal. Un montant de Fr. 100'000.-- a été inscrit, mais il est possible que ce soit plus.

L'augmentation de la participation aux communes frontalières est un autre élément du transfert de charges de l'Etat aux Communes, avec l'augmentation des frais de perception des impôts, cela représente une charge supplémentaire pour la commune de plus de Fr. 2 mios.

Subvention du canton

Une augmentation de la subvention aux institutions de la petite enfance ne nous permettra pas de couvrir le coût induit par la nouvelle convention. La part octroyée par le canton est marginale par rapport aux coûts effectifs de la petite enfance.

Immeuble du patrimoine financier

L'état locatif est en constante augmentation, suite à des rénovations d'appartement et de changement de locataires.

Le projet d'arrêté concernant les crédits supplémentaires est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 6a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

b) Examen des comptes 2006

=====

Mme CASUTT présente le sujet : En préambule, nous avons le rapport des réviseurs aux comptes, MM. Tzaud et Secretan de la société Pricewaterhouse Coopers. Après la distribution du rapport, ils nous informent que l'audit s'est déroulé en deux temps, une première visite entre les 5 et 7 décembre et l'audit final entre les 26 mars et le 3 avril.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Chaque année, ils font deux contrôles plus spécifiques ; cette année ils ont fait le contrôle du Service des travaux et constructions et du cycle de paiement des salaires.

Les réviseurs nous proposent des points de discussions. Le premier concerne l'évaluation des immobilisations. M. Lance nous informe que cette évaluation est en phase terminale. La Régie Brun qui a été chargée de ce mandat a accompli une évaluation très détaillée de chaque objet, elle a fourni une première synthèse de 19 objets sans les villas, qui sont évalués à Fr. 129 mios, la valeur des immeubles inscrite au bilan est de Fr. 140 mios, donc largement couverte par la valeur effective.

Le deuxième point concerne l'évaluation des engagements de prévoyance pour les Conseillers administratifs. Ce travail n'a pas pu être effectué en raison de l'absence pour cause de maladie de M. Kaeser. M. Lance estime que ce n'est pas forcément une urgence avec la fin de la législature et les changements qui auront lieu. L'évaluation sera transmise aux réviseurs sitôt qu'elle sera effectuée. M. Tzaud précise que les comptes sont justes et l'incidence sur la variation est très faible.

Le troisième point de discussion concerne le système de contrôle interne, les nouvelles dispositions s'appliquent à toutes les sociétés privées. M. Tzaud ne dit pas qu'il n'y a pas de contrôle à Lancy, mais que l'obligation de les appliquer deviendra peut-être réelle pour les collectivités publiques. Mme Andrey nous confirme qu'un système de contrôle interne existe à Lancy et la volonté du Conseil administratif est de renforcer ce fonctionnement.

Pour conclure M. Tzaud remercie Mme Andrey et le service financier pour leur disponibilité.

M. Lance rappelle que les comptes de la commune sont bénéficiaires depuis quatre ans, ce n'était pas toujours le cas dans les années 1990.

En ce qui concerne les investissements, la situation sera différente en 2007 car la commune a engagé un nombre important de projet de rénovation et de construction.

Pour répondre à une commissaire, M. Lance nous informe que la signature du contrat de vente du terrain lié au projet de construction des Courtillets a été concrétisé le jour même.

La subvention du canton pour les restaurants scolaires fluctue en fonction du nombre de repas servis. M. Baertschi informe que le Département de l'instruction publique aimerait mettre en place un horaire continu. Avec une modification du système horaire la commune aura de quoi se faire du souci.

Les recettes fiscales liées aux personnes sont en hausse alors que celles liées aux personnes morales sont en diminution. Le Service financier ne s'explique pas cette baisse et les explications fournies par l'Administration fiscale ne sont pas convaincantes.

Une commissaire demande si cette baisse est liée à des cadeaux fiscaux fait par l'AFC à certaines entreprises. Il lui est répondu que les arrangements sont toujours dégressifs linéairement; ça n'explique pas cette variation qui va à l'inverse de ce qui se passe dans les autres communes. Les informations transmises par le canton laissent la mairie dans un brouillard total.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

La progression de l'impôt à la source est en contradiction totale avec la baisse des revenus des personnes morales évoquées. M. Chobaz précise qu'il s'agit d'argent encaissé, ce qui montre que le reliquat explose. Le reliquat de Lancy est à Fr. 29 mios et la production des personnes physiques est à Fr. 53 mios. Les seuls résultats qui sont désormais définitifs sont ceux de 2003. Toutefois, les provisions fournies sont suffisantes pour faire face aux variations des reliquats.

Un commissaire fait remarquer que le degré d'autofinancement du patrimoine administratif est satisfaisant et rappelle qu'en dessous de 100 %, le désendettement doit passer avant les autres investissements. Il constate également que la provision pour participation à l'assurance maladie des retraités de l'administration est capitalisée au taux de 3,9 % qui est équivalent au taux moyen de la dette.

La dette communale s'élève à Fr. 120'750'000.--, soit une hausse de Fr. 11,5 mios. Cette augmentation est due à des emprunts contractés par anticipation pour bénéficier de taux favorables.

Les revenus sans les immeubles s'inscrivent à Fr. 78,23 mios. Le total des charges sans les immeubles est de Fr. 76,33 mios. Le revenu du patrimoine financier s'élève à Fr. 4,12 mios. Ce qui nous donne un excédent de recette total de Fr. 6,02 mios.

Le projet d'arrêté concernant les comptes 2006 est accepté à l'unanimité.

M. Lance remercie les commissaires pour la confiance exprimée envers le Conseil administratif. Il relève que, compte tenu du transfert de charges de l'Etat aux communes, il faudra dès à présent se mettre au travail pour élaborer le budget 2008 et tenir compte du montant de Fr. Fr. 80 mios que l'Etat demande aux communes.

M. Lance remercie tout spécialement Mme Andrey et M. Chouet pour le travail accompli, surtout en l'absence de M. Kaeser.

M. PAGE : Malgré la livraison fort tardive des documents, le groupe Libéral approuvera les comptes positifs de l'exercice écoulé. L'année 2006 a été une bonne année, la Confédération, comme le Canton, présentent des résultats bénéficiaires et notre Commune a aussi profité d'une conjoncture favorable.

Cependant, ces résultats ne doivent pas nous plonger dans une confortable béatitude. Le report de charges du Canton aux Communes reste d'actualité.

D'autre part, 62 % de nos concitoyens ont clairement fait savoir par leur vote sur la Maison de la Danse qu'ils n'entendaient pas suivre notre Conseil administratif et les Conseillers municipaux de gauche et de centre-gauche, lorsque ceux-ci s'engagent dans des projets plus somptuaires qu'utiles.

Nous espérons que nos autorités futures de Lancy sauront tirer les leçons de ce verdict.

A la fin de cette législature, nous voulons remercier les collaborateurs du Service financier pour les comptes toujours clairs qu'ils nous fournissent.

Un grand merci à l'ensemble des collaborateurs de l'administration communale grâce à qui on est bien à Lancy.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

M. GUILLERMIN : Le groupe Démocrate-chrétien a pris connaissance avec satisfaction des comptes et du résultat positif de l'exercice 2006. Il les approuvera.

C'est avec plaisir que nous constatons l'excellente gestion des finances pour cette année et toute la durée de la législature qui se termine.

Nous remercions et félicitons le Conseil administratif et son délégué aux finances M. François Lance, de son sérieux, son professionnalisme et sa constance cohérente dans la gestion des affaires communales, appuyé par une administration diligente et compétente.

Nous sommes cependant conscients que l'excellent résultat provient pour une bonne part de la gestion budgétaire équilibrée et prudente qui a prévalu, mais aussi d'une amélioration conjoncturelle sensible des revenus provenant de l'impôt des personnes physiques.

Cette situation très favorable n'est pas nécessairement durable et doit nous inciter à une certaine prudence pour l'avenir immédiat.

De nouveaux transferts de charges de l'Etat aux communes sont attendus, il faudra les assumer, ainsi que l'augmentation des prestations à la population.

Dans ces conditions, il nous apparaît utopique et irréaliste de diminuer nos ressources essentielles en baissant les centimes additionnels communaux, comme certains pourraient le souhaiter. Il faut rappeler que le taux du centime additionnel est un paramètre important, déterminant l'indice de capacité financière de la commune, qui influence directement la péréquation cantonale favorable à Lancy dans les conditions actuelles.

M. VOLERY : Le groupe Socialiste a lu les documents issus de l'exercice 2006 qui se solde avec un boni de Fr. 6'020'000.--. Cet excellent résultat ne doit pas nous voiler la face car la plupart des communes genevoises profite de cette même embellie, le canton aussi. Celle-ci s'explique par une situation économique qui est en passe de s'améliorer de jour en jour.

En analysant, on constate que les charges sont en augmentation par rapport au budget de Fr. 1,74 mio dues principalement au transfert de charges du canton à la commune, cet élément n'était pas prévu dans le budget 2006.

Comme l'a passé, le reliquat qui augmente toujours, Fr. 28'410'000.-- en 2005 et à fin 2006 de Fr. 29'230'000.--, nous interpelle sérieusement et des explications s'imposent de la part de l'Etat de Genève.

C'est aussi grâce aux impôts des personnes physiques qui sont en augmentation Fr. 53,26 mios contre une estimation de Fr. 48,15 mios au budget 2006.

Bien sûr certains diront que la dette communale est en augmentation, actuellement, elle se situe à Fr. 120'750'000.--, mais il faut rappeler que des emprunts contractés par anticipation pour bénéficier de taux favorables et d'un emprunt en fin d'année pour pouvoir rembourser le solde négatif de la fiscalité 2005 sont à prendre en compte, et que le patrimoine immobilier n'est pas à négliger ; d'ailleurs, nous attendons sous peu une étude de la Régie Brun sur sa valorisation de ce patrimoine.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Le groupe Socialiste acceptera les comptes 2006 et nous tenons à remercier le Service financier pour son efficacité.

Mme JELK-PEILA : Pour la 8ème et dernière fois cette année, je prends la parole, concernant le comptes, au nom du groupe Alliance de Gauche Lancy. Ces comptes 2006, comme les précédents, notre groupe les acceptera.

Nous tenons tout d'abord à apporter nos remerciements et félicitations au Service financier qui a toujours présenté des comptes d'une grande lisibilité et apporté réponse à toutes les questions de la commission, remerciements qui vont également à M. Lance et au Conseil administratif.

Comme nous le montrent ces comptes, Lancy est une ville active qui sait se montrer entreprenante, voire généreuse et où il fait bon vivre. La récente réfection des bâtiments scolaires, longtemps différée, la politique de la petite enfance mise en place ces dernières années ainsi que l'offre culturelle et sociale de notre commune témoignent de sa bonne santé financière.

Si le défi qui attend maintenant Lancy est celui de la poursuite du report de charges du canton vers les communes, nous formons le souhait qu'elle saura garder ce dynamisme (dynamisme attesté par la progression de l'impôt sur les personnes physiques) et que la nouvelle équipe municipale ne cède pas à la frilosité, mais poursuive les efforts entrepris, en y adjoignant l'établissement d'un centre communal adéquat et en développant des quartiers ouverts et agréables.

M. STUDER : Nous avons à nouveau apprécié l'excellence de la présentation des comptes par le Service financier, résultat d'une gestion saine et efficace.

La qualité du travail est irréprochable et nous remercions l'ensemble des collaborateurs du Service financier, en souhaitant un prompt rétablissement à M. Kaeser.

L'arrêté 6b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. LANCE : J'aimerais, au nom du Conseil administratif, remercier ce Conseil municipal pour ce vote unanime qui témoigne une fois de plus la confiance envers le Conseil administratif de centre gauche, qui a sorti quand même des bonis successifs durant quatre ans, et je ne manquerai pas de transmettre vos remerciements au Service financier, qui il est vrai, a fait un travail extraordinaire en l'absence malheureusement de M. Kaeser, je remercie particulièrement Mme Andrey et M. Chouet pour leur travail de qualité.

- 7. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 27 mars 2007 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 2 avril 2007 –
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**
-

- a) Stade des Fraisiers – Remplacement du terrain stabilisé par un terrain synthétique et aménagement des pourtours
Crédit de construction (Fr. 2'355'000.--)**

=====

Séance ordinaire du 19 avril 2007

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission a reçu M. Casutt, Président du FC Grand-Lancy et Mme Tirone, architecte du bureau Genêt, mandataire.

Au départ, le stade des Fraisiers n'était qu'un terrain en herbe, non éclairé et sans vestiaires. Il y a environ 25 ans, la Commune a essayé d'y installer un éclairage mais, sans autorisation de construire adéquate, cela s'est révélé impossible. Il y a une dizaine d'années, les vestiaires actuels ont été construits en sous-sol et un parking a été aménagé sur le toit de ceux-ci. A peu près à la même période, la commune a créé un terrain stabilisé à la demande du FC Grand-Lancy. A l'époque, les terrains stabilisés semblaient offrir davantage d'intérêts que les terrains synthétiques. Un éclairage a été posé, avec une autorisation de construire en bonne et due forme cette fois-ci. Il consistait en 4 mâts de 16 mètres.

M. Chobaz annonce que l'étude a été menée par le Service des travaux et constructions et le Service des parcs, promenades et maintenance. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de crédit d'étude. Cependant, compte tenu de la complexité de la mise en oeuvre du projet, il est apparu opportun à la Commune de faire appel à des architectes mandataires. Il s'agit du même bureau que pour le stade de Lancy-Florimont, les deux projets ayant de nombreux points communs. Le problème à Lancy est qu'il y a beaucoup d'utilisateurs des infrastructures footballistiques, mais très peu d'espaces : deux terrains à Florimont, un à Marignac et deux aux Fraisiers. Un terrain aux Cherpines à Plan-les-Ouates est à la disposition du club. De plus, il y a l'espace sous la mairie avec deux buts qui, lui aussi, est utilisé.

Le projet qui nous est soumis vise à remplacer le terrain stabilisé actuel par un terrain synthétique de 3ème génération. Sa dimension restera de 100x64 m., il sera entouré d'un pourtour de sécurité composés de dalles et de bitumineux. Il sera éclairé par les 6 mâts de 16 m. de hauteur avec une puissance de 200 lux, qui remplaceront les 4 mats actuels. Il, en faut 6, car ceux-ci seront bas. Ce terrain pourra être homologué jusqu'en 1ère ligue.

Il est prévu que les travaux commencent en mai pour durer 3 mois. Son coût TTC est estimé à Fr. 2'335'000.--, alors qu'au budget il était prévu Fr. 1'500'000.--, un certain nombre d'éléments complémentaires étant venus s'y greffer.

La commission a abordé avec Mme Tirone certains points complémentaires sur les travaux prévus dont voici quelques éléments.

Il y aura toute une série de travaux à faire sur les abords. La première opération consiste à placer correctement le terrain sur les parcelles. Les barrières qui entourent les terrains seront conservées pour la plupart. Certaines seront modifiées en fonction des buts ou de leur état. Le drainage existant sera maintenu ou amélioré. Tous les réseaux (eau, électricité, etc.) ont été contrôlés.

Le talus sera également repris et le bureau d'architectes en a profité pour installer une nouvelle cabine avec les installations électriques et les commandes d'éclairage et d'arrosage, un système de brumisateurs. Ces commandes se trouveront dans un petit dépôt. L'intervention la plus importante concerne le mur qui accompagne le talus. Son point maximal est à 2 mètres de haut. Un banc sera installé pour que les spectateurs puissent s'asseoir. Des travaux seront également nécessaires dans les réseaux souterrains qui seront suffisamment dimensionnés afin d'équiper l'actuel en herbe au cas où dans le futur, celui-ci ferait l'objet de transformations. Les systèmes de pilotage

Séance ordinaire du 19 avril 2007

se trouveront dans la buvette actuelle. Enfin, le projet a déjà fait l'objet d'une série de séances de coordinations avec tous les intervenants et utilisateurs.

M. Casutt nous a aussi apporté quelques compléments. Le FC Grand-Lancy compte 19 équipes. Certains jours, 6 équipes s'entraînent sur le stabilisé faute d'éclairage du terrain en herbe ou en cas de pluie abondante. La cabine d'éclairage actuelle est accessible au public et un inconnu s'est mis à jouer avec elle.

Voici quelques autres points qui sont ressortis de la discussion.

Un commissaire souhaite le maintien de l'ouverture du nouveau terrain au public, M. Chobaz y serait plutôt favorable. C'est le pari qui va être tenté, en accord avec le club. A Florimont, un terrain fermé, les treillis sont régulièrement découpés par des gens qui essaient de pénétrer sur le terrain synthétique. Mme Tirone précise qu'il y aura tout de même des accès contrôlés. Un système de tourniquets est prévu à cet effet. Ce même commissaire propose de mettre quelques panneaux explicatifs mentionnant le coût du projet, le comportement à adopter pour préserver la qualité du terrain. Cet aspect éducatif et informatif permettrait de maintenir le terrain plus longtemps en bon état.

Une commissaire suggère de négocier une baisse de prix avec les sociétés qui ont fait le terrain de Florimont, étant donné qu'il s'agit des mêmes entreprises. M. Chobaz acquiesce.

Une commissaire demande s'il est possible d'ajouter un petit terrain entre les deux actuels. Ce n'est pas possible l'espace étant insuffisant.

La Présidente demande si une entreprise aura la responsabilité de la supervision des travaux. Il y aura en effet beaucoup de travaux de drainage avant de poser le gazon synthétique.

M. Côte explique que la responsabilité incombera à l'entreprise qui posera le terrain synthétique. Il y aura en outre un contrôle assuré par la direction des travaux, donc le bureau d'architectes. Comme à Florimont, un expert en terrains de football viendra finalement contrôler la planimétrie, les sous-couches, etc.
En lecture finale, le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

Cliché – Le terrain qui est sujet à l'arrêté c'est actuellement ce terrain stabilisé qui se trouve entre le chemin des Verjus, le chemin des Fraisiers. Ici, on a les vestiaires avec le parking et ici se trouve le terrain en herbe, entouré par une clôture. Là, un chemin piétonnier avec une place de jeux pour les enfants.

Cette partie-là c'est juste pour montrer la reprise du talus pour rajouter le local ainsi que pouvoir permettre de créer des bancs. Une photo de l'état actuel du terrain, c'est peut-être exagéré, mais cela montre assez bien sur quoi jouent certaines personnes, y compris le public et les éléments de marquage ici.

Ici, une représentation du talus qui sera démonté pour faire la place. Une vue du terrain avec le mât actuel, et une vue de la porte d'entrée, porte qui ne se ferme plus, ce qui fait que n'importe qui peut entrer avec des vélos ou des deux roues.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Cet objet a été présenté la Commission des finances et logement puisque la somme du crédit de construction dépasse la somme budgétée.

Le terrain date de 1994 et doit être recouvert de matière synthétique, même type de matériau que celui qui équipe le stade de Florimont. Ce type de revêtement donne satisfaction aux utilisateurs. La ligne budgétaire a été modifiée car, à la base, il s'agissait uniquement de remplacer la moquette et des éclairages. Les éléments rajoutés sont, côté Ouest, un petit muret de soutènement qui permet d'agrandir la place disponible le long du terrain. Des zones de sécurité de 3 mètres sur le périmètre du terrain ont dû être prises en compte, selon les normes de la 1ère ligue et toutes les alimentations, eau et éclairage, au chemin des Verjus pourront être utilisées si le terrain actuel, en gazon naturel, est refait dans les prochaines années. Le crédit inclut aussi les travaux de brumisateurs qui ont pour but d'éviter des blessures aux joueurs. Ils permettent également une plus longue durabilité du revêtement synthétique. Les tableaux SIG seront également déplacés, on pouvait y accéder facilement et enclencher l'éclairage du terrain jour et nuit. Enfin, les 4 mâts qui fournissaient un éclairage de 90 lux (contre 120 lux à l'état neuf) ont été complétés par 2 mâts pour obtenir le standard actuel de 200 lux. Ils mesurent 16 mètres pour éviter des problèmes avec le voisinage. L'autorisation de rénovation pour les éclairages est en force.

Un commissaire note une augmentation d'environ 60 % par rapport à la somme budgétée. Comment l'expliquer ? C'est qu'au vu de la construction du nouveau terrain synthétique de Florimont, il a été décidé d'utiliser la même conception, de là, le coût supérieur au coût estimé. Des prestations ont été rajoutées dont le petit mur de soutènement, les brumisateurs.

Le projet d'arrêté est accepté par 7 oui, 2 abstentions.

M. RICHERT : Je sais que je vais jouer un peu les trouble-fêtes, mais les partisans du ballon rond n'ont pas de souci à se faire, parce que je crois que la partie va être largement gagnée pour le crédit.

Quant à moi, je refuserai ce crédit. J'estime que notre commune devrait maintenant faire un moratoire sur les investissements absolument considérables qui ont été consentis au football, tant pour le stade de Genève que pour la réfection complète de celui de Lancy-Florimont.

Je pense d'autre part qu'il ne serait pas forcément négatif d'attendre, de voir si sur la durée, ce terrain synthétique est véritablement la solution pertinente, parce que je crois qu'on n'a pas beaucoup de retour à ce jour, vu que ce sont des installations toutes neuves.

Ensuite, je constate, pour aller très souvent dans le périmètre de ce terrain, qu'il n'y a strictement aucune urgence à faire ces travaux maintenant. Je ne vois pas vraiment le problème, je sais qu'on est à la veille de l'Euro Foot, mais enfin, par rapport à la pratique d'autres sports, je pense que notre commune a vraiment investi trop dans le football.

C'est une intervention qui n'est certainement pas très populaire, tant pis, je la fais. Je refuse donc ce crédit.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Mme JELK-PEILA : J'ai oublié de mentionner que le crédit de construction était de Fr. 2'355'000.--.

Mme CASUTT : Je suis tout de même obligée de répondre à mon collègue. C'est vrai que ces dernières années, on a fait beaucoup d'investissements. On vient de faire une salle de gym, on va en faire une autre. On a mis aussi beaucoup d'argent pour les piscines de Lancy. Lorsqu'on voit le terrain de football qui est en mauvais état, il ne faut pas oublier qu'il y a 300 enfants qui font du football à Lancy et que ces terrains sont devenus, je ne veux pas dire dangereux, mais il y a énormément de blessures. Quand ces enfants font du sport, ce n'est pas pour qu'ils se blessent.

M. CHOBASZ : Avec toute l'amitié que j'ai pour André Richert, j'aimerais revenir sur l'un de ses propos. C'est vrai qu'on peut avoir le sentiment que les infrastructures sportives en matière de football ont bénéficié ces quelques dernières années d'investissements importants. J'aimerais simplement rappeler que, si on prend un horizon un peu plus large que les 5 ou 6 dernières années, on peut, je pense, facilement faire la démonstration que d'autres sports n'ont pas été oubliés et que nous nous efforçons de répondre, en matière de besoins d'infrastructures sportives, à toutes les demandes issues d'associations, de groupements constitués qui sont actifs sur la commune.

Si je pense à des investissements importants, je peux citer la salle omnisports du Petit-Lancy ; je peux aussi mentionner notre participation financière à la salle omnisports du collège Aimée-Stitelmann qui en voie de construction, en collaboration avec Plan-les-Ouates et l'Etat de Genève. Je ne veux pas allonger inutilement la démonstration mais je n'ai pas le sentiment que même, si on pourrait avoir l'impression qu'un certain sport est favorisé, que les autres ont été oubliés. Je pense que notre souci, en tous les cas durant ces dernières législatures, a toujours été d'essayer de faire face et répondre aux besoins des uns des autres, que ce soit le tennis, le judo, l'ensemble des sports pratiqué sur le territoire communal. C'est dans ce sens-là qu'un moratoire, à mon point de vue, ne se justifie pas.

On a rappelé que le terrain stabilisé des Fraisiers avait été réalisé en 1994, cela fait maintenant 13 ans. Pour ce type d'installation, la durée de vie est limitée. On a vu l'état de la matière à travers l'image mais si vous allez physiquement sur le terrain, vous constaterez qu'effectivement, pour la pratique du football - même si sous d'autres cieux, dans d'autres contrées, c'est un terrain qui serait sûrement royalement accueilli - ici, à Genève, c'est un terrain qui a vieilli, qui est usé et qui présente un certain nombre de défauts.

Autre remarque sur la qualité des synthétiques. Il faut se rappeler qu'on n'a plus aucun doute aujourd'hui sur les qualités du produit qui vous est soumis. Nous en sommes à la troisième génération. Je rappelle, qu'à Lancy, le premier terrain synthétique a été installé à Lancy-Florimont en 1984, que ces terrains ont en principe une durée de vie d'une dizaine d'années, que l'investissement nécessité par la réalisation de ces terrains est compensé par la réduction drastique des coûts d'exploitation et, qu'aujourd'hui, ces terrains synthétiques nous sont présentés, pour des communes comme Lancy qui ont beaucoup d'usagers et peu d'espaces, si ce n'est comme la panacée, en tous les cas, comme un modèle qu'il convient de suivre dans la mesure où cela nous permet de maximiser les heures d'utilisation, de répondre aux besoins du plus grand nombre sans avoir un accroissement des surfaces, dont, de toutes façons, nous ne disposons pas.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

C'est pour ces différentes raisons et tout en comprenant votre position, que j'invite les autres Conseillers municipaux à accepter ce crédit.

Mme CASUTT : Sur le terrain actuel, il est impossible de jouer lorsqu'il pleut. Il n'est pas possible de marquer les lignes, donc cela empêche les utilisateurs de jouer leurs matchs.

Mme BUUNK-DROZ : J'aimerais juste rajouter un petit élément par rapport à la pratique du football par les enfants. J'ai remarqué personnellement que les enfants qui pratiquaient le football avaient une attitude d'esprit d'équipe qu'on doit développer dans l'éducation, et qui se perd de plus en plus maintenant.

Personnellement, je serai vraiment encline à proposer à ce qu'on développe les possibilités pour que ce sport puisse continuer à s'exercer dans les meilleures conditions dans notre commune, d'autant plus que les clubs sportifs, en ce qui concerne le football, sont très nombreux. Donc, il faut aussi s'occuper du nombre de nos citoyens qui pratiquent ce genre de sport, et je pense qu'on a trop de demandes, et si on peut répondre dans de bonnes conditions, c'est bien.

Par contre, ce qui me gêne un peu dans ce projet, mais je le voterai, et comme dans les projets suivants, c'est qu'on présente, on fait un projet, on fait une évaluation, et ensuite il faut revoir, les frais sont beaucoup plus élevés que ce qui était prévu au départ. On donne quelques explications pour les suppléments qui sont demandés, c'est pour cela que cela passe à la Commission des finances et logement, mais je trouve quand même gênant que, chaque fois qu'on veut prévoir quelque chose dans notre commune, on prend peut-être le moins disant, et ensuite on doit quand même venir devant la Commission des finances et logement pour faire un complément. C'est ce qui me gêne dans les projets que nous allons voter ce soir. Je ne veux pas prendre la parole chaque fois pour le dire, mais ce projet-là est concerné par ma remarque.

M. CHOBASZ : Juste un mot sur les coûts. C'est vrai la remarque de Mme Buunk-Droz peut paraître pertinente. Il faut rappeler simplement aux Conseillers municipaux que les chiffres figurant dans les budgets d'investissements - et je parle principalement du budget d'investissements de l'année en cours - sont, dans la grande majorité des cas, des estimations. Alors, les estimations, dans quelle fourchette faut-il les accepter ? On parle généralement d'une fourchette de +/- 20 %. Cela étant, dans le chiffre qui vous est soumis aujourd'hui, on est dans une fourchette supérieure à ce 20 %. Il faut se rappeler alors que l'autre élément qui entre en ligne de compte, ce sont les programmes. L'étude d'un projet produit souvent l'effet que l'idée que nous avons au départ doit être revue, doit être repensée et, souvent, améliorée. Alors, évidemment, cette amélioration va dans le sens d'une augmentation du coût. Je ne sais pas quelle approche il faut avoir par rapport aux chiffres que nous mettons au budget en définitive. Nous essayons évidemment, quand nous préparons les budgets d'investissements, de présenter des chiffres qui nous paraissent les plus correspondants à la future réalisation. Cela étant, nous ne pouvons à l'évidence garantir que cela puisse toujours être le cas.

Je regrette évidemment qu'il faille alors repasser notamment par la Commission des finances et logement. C'est notre règlement qui nous l'impose et cela va être encore malheureusement le cas dans le cadre des prochains objets qui seront examinés par la Commission des travaux et constructions, où les coûts retenus initialement ont été effectivement dépassés.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

L'arrêté 7a) est accepté par 24 oui – 1 non – 3 abstentions. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : *Cricket* - La Présidente rappelle le projet de la Commission d'inviter M. Raja Hafeez, habitant les Palettes et porte-parole d'un club de cricket qui compte 50 membres, dont beaucoup d'Indiens et de Pakistanais. Le délai étant extrêmement court entre l'invitation et la séance, M. Raja Hafeez n'a pas pu se libérer mais la présidente a tout de même réussi à le rencontrer. Il avait contacté la mairie en juillet 2006 pour demander un terrain afin que son club puisse s'entraîner régulièrement à Lancy. La Commune lui avait conseillé le terrain des Evaux qui ne lui a pas non plus été accordé. Il a créé l'association « Coeur de vie » qui finance le club de cricket ainsi que diverses actions humanitaires en Inde et au Pakistan.

L'association a besoin 4-6 dimanches d'un terrain de foot, idéalement de mai à septembre, afin de planifier l'entraînement de 12h00 à 18h00. Elle réaliserait dans ce cas elle-même l'installation de protection des terrains. Elle aurait également besoin d'une salle de sport pour un ou deux entraînements par mois.

Le principal obstacle était la dangerosité supposée du sport en question. Or, le club loue deux terrains de football qui se trouvent en pleine ville de Berne, à proximité d'une école. Il n'y a jamais eu de problèmes de sécurité. Tous les dimanches, de 14h00 à 18h00, le club effectue des démonstrations aux Palettes devant la maison Civiq et engage les jeunes à commencer le cricket. La Commune a par ailleurs reçu deux invitations officielles:

- le 15 avril à Marignac: remise des prix aux joueurs de cricket méritants de l'association et aux membres actifs.
- le 21 avril: démonstration et animations sur l'esplanade des Palettes.

Une commissaire propose au club de prendre contact directement avec les clubs de foot. Il pourrait s'arranger pour faire une démonstration, par exemple.

M. Chobaz estime que le club devrait formaliser ses besoins : quand, pour combien de temps, etc. ?

Pour faire suite à la demande de M. Raja Hafeez, M. Chobaz demande qu'il lui écrive directement.

Lancy Basket - La Présidente a reçu une lettre de Lancy Basket mentionnant de gros problèmes d'attribution de salles.

M. Chobaz rappelle qu'en semaine, l'utilisation de la salle omnisports est réservée uniquement aux sports de salle. Il est hors de question d'interdire aux clubs de football d'organiser des tournois en salle, 5 à 6 week-ends chaque hiver. Malheureusement, il s'agit aussi de la saison de basket. Une séance aura d'ailleurs lieu prochainement afin de trouver une grille horaire pour la saison prochaine.

M. Côte indique que dès la rentrée scolaire 2008, une nouvelle salle omnisports sera à disposition au Collège Aimée-Stittelmann.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Piscine - Une commissaire émet des doutes sur la plage de la verdure qui va bientôt être ouverte et qui ne profitera à personne.

M. Chobaz et M. Côte rappellent l'historique du projet et le souhait d'utilisateurs de la piscine qui se plaignaient d'avoir trop de béton. Ils pourront accéder à ces plages de verdure par la rampe hélicoïdale. Il tient à préciser que tout est fermé actuellement. En effet, le gazon a été semé à la fin août de l'année dernière. Il est prévu de l'ouvrir à la fin de la saison de la piscine, c'est-à-dire à la mi-septembre, jusqu'à la mi-mai de l'année suivante.

Une commissaire n'a quant à elle pas l'impression que cela prend une telle emprise sur le parc.

M. Chobaz indique qu'il y aura peut-être des éléments à corriger, le cas échéant. L'étape suivante pour la piscine sera la transformation des vestiaires, du kiosque, du restaurant et du pont-promenade. Cette étape est relativement importante et chère (une dizaine de millions de francs), mais elle se justifie pleinement.

M. CHOBAB : Suite aux propos du rapporteur, j'ai reçu aujourd'hui une lettre du président du club de cricket. D'autre part, je vous informe que la piscine ouvre le samedi 12 mai.

**8. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 29 mars 2007 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT – Séance du 2 avril 2007 –
Rapporteuse : Mme Andrée JELK-PEILA**

- a) - **Bâtiment de la Mairie – Travaux de rénovation des façades
Crédit d'investissement (Fr. 270'000.--)**
- **Villa Thévenoz – Travaux de rénovation des façades
Crédit d'investissement (Fr. 255'000.--)**
- **Villa Roch – Travaux de rénovation des façades
Crédit d'investissement (Fr. 190'000.--)**

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : Au vu de la similitude des 3 points, je me permettrai de rapporter en une seule fois les 3 rénovations de bâtiments.

M. Chobaz rappelle l'ancienneté de ces projets. Il avait été admis l'idée de repousser ces rénovations en attendant le réaménagement du parc. Mais celui-ci ayant été repoussé dans le temps, ces projets ont été réactivés.

En ce qui concerne la villa Thévenoz, il ne s'agit pas seulement de rénovation, mais également de créer deux ouvertures dans la toiture afin de permettre l'utilisation de la mezzanine comme bureau.

M. Coray nous donne alors les descriptifs des différents travaux, soit montage d'échafaudages, réfection des pierres de taille, des embrasures, des encadrements de

Séance ordinaire du 19 avril 2007

fenêtres, traitement des façades, de la carbonatation et des fissures, peinture des avant-toits, volets et boiseries, travaux de ferblanterie. L'aspect final sera identique, autant dans les teintes que dans les matériaux. Les travaux commenceront par la Villa Thévenoz puisqu'ils comportent la pose de Velux dans la toiture, puis la Mairie et en dernier lieu la Villa Roch.

Aux diverses questions des commissaires, il est répondu que la possibilité d'utiliser un crépi isolant n'a pas été retenu en raison des souhaits de la CMNS d'utiliser un crépi micro-poreux afin de laisser respirer la pierre.

Qu'il n'y aura pas d'augmentation de loyer étant donné qu'il s'agit de patrimoine administratif.

Aux votes les arrêtés sont acceptés à l'unanimité.

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Ces trois crédits d'investissements ont été votés à l'unanimité par la Commission des travaux et constructions.

Le crédit d'investissement du bâtiment de la Mairie passe en Commission des finances et logement parce qu'il était prévu un montant de Fr. 250'000.-- au lieu de Fr. 270'000.--, soit un dépassement de Fr. 20'000.--.

La réfection de ces bâtiments ne remet pas en cause l'étude d'un nouveau bâtiment administratif dans le périmètre de la Mairie.

Le projet d'arrêté concernant le bâtiment de la Mairie est accepté à l'unanimité

M. CHOBAS : Juste une précision pour corriger l'ordre dans lequel les travaux seront exécutés. Nous rénovons d'abord, si vous votez les crédits ce soir, la villa Thévenoz, ensuite la villa Roch et, en dernier, le bâtiment de la Mairie, ceci pour que les différentes cérémonies, je pense notamment aux mariages, puissent se dérouler en l'absence d'échafaudage dans la belle saison.

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

M. FAVRE : Juste une remarque, il y a une intervention qui avait été faite il y a quelques années par M. Pasquier, ancien Conseiller municipal, qui demandait qu'il soit écrit Mairie sur le fronton sur le bâtiment de la Mairie. On pourrait profiter des travaux pour le faire.

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Pour la villa Thévenoz, le responsable des travaux explique que la demande de crédit a été l'occasion de faire une requête en autorisation de construire en procédure accélérée qui concerne la création de 2 x 2 velux dans la toiture, l'espace est déjà là mais il est non éclairé. Ce sont donc des ouvertures dans la toiture qui vont permettre l'éclairage et de créer une nouvelle zone de travail pour un collaborateur et des stagiaires. C'est une des raisons de l'augmentation de la demande de crédit, l'autre, comme c'est le cas pour les deux autres bâtiments, étant liée au traitement particulier des crépis et de la pierre naturelle des façades, selon les recommandations du conservateur cantonal.

Le projet d'arrêté concernant la villa Thévenoz est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

Mme JELK-PEILA présente le sujet : En ce qui concerne la villa Roch, il s'agit là aussi d'un dépassement de Fr. 40'000.-

Le projet d'arrêté concernant la villa Roch est accepté à l'unanimité

L'arrêté 8a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexes).

b) Boucllement des crédits d'investissement

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : La commission passe en revue la liste des crédits d'investissement en s'arrêtant plus particulièrement sur les dépassements soit :

2.1 Déchetterie enterrée – dépassement de Fr. 909.--

Ce léger dépassement s'explique par un changement d'emplacement de la déchetterie. Il s'agissait d'avoir un point de récupération à l'avenue des Communes-Réunies mais, en raison des travaux du tram, ce point a été remplacé par un autre au chemin des Fraisiers.

2.16 Piscine de Marignac - espace public – dépassement de Fr. 38'358.55

Ce dépassement concerne l'étude de la nouvelle patinoire, ainsi que l'approfondissement du concept énergétique utilisé pour les étapes suivantes.

2.18 Bâtiment les Fleurettes – Réfection de façade – dépassement de Fr. 17'205.40

Il s'agit de travaux supplémentaires à ceux qui étaient initialement prévus dans le projet.

2.28 Piscine de Marignac – réfections diverses 2^{ème} phase – Dépassement de Fr. 386.40

Aucune remarque des commissaires.

En ce qui concerne les autres crédits non dépassés, les commissaires ont obtenu les réponses souhaitées.

La commission a voté tous les arrêtés à l'unanimité procédant ainsi au boucllement d'environ Fr. 39 millions de crédits votés.

Selon le Conseiller administratif délégué, il n'y a pas de crédit d'investissement qui présente de difficulté particulière, à l'exception du crédit de rénovation de l'ancienne école du Petit-Lancy qui enregistre un dépassement de l'ordre de Fr. 320'000.--.

Mme JELK-PEILA présente le sujet : La Commission a l'habitude de recevoir un tel document une fois par année. Il s'agit de crédits qui ont fait l'objet d'un dépassement, il faut procéder à un vote pour les avaliser. La commission les examine page par page. Le Président lit les arrêtés.

2.1 Déchetterie enterrée - dépassement de Fr. 909.25

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

2.16 *Piscine de Marignac - espace public - dépassement de Fr. 38'358.55* Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

2.18 *Bâtiment les Fleurettes - Réfection de façade - dépassement de Fr. 17'205.40*

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

2.28 *Piscine de Marignac - réfections diverses 2ème phase*

Dépassement de Fr. 386.40

Le projet d'arrêté est accepté à l'unanimité.

Le magistrat, responsable des travaux, présentera un crédit d'étude pour la 3ème phase de la transformation de la piscine, (les vestiaires, les sanitaires et le pont-promenade). Cela faisait partie du plan directeur présenté par M. Spinucci à l'époque.

La récapitulation des totaux :

Total des crédits votés, Fr. 38'600'972.40, dépense effective, Fr. 36'969'736.-- soit - Fr. 1'631'236.40 (- 4.23 %).

Les subventions obtenues du Sport Toto ne sont pas négligeables, et se montent Fr. 180'000.--.

Un commissaire estime que le fait que la Commune se situe dans les crédits votés ne relève pas de négociations serrées avec l'entreprise Zschokke mais du non blocage du solde versé à la Fondation du stade de Genève par le fonds d'équipement cantonal.

M. CHOBASZ : Juste un complément aux propos du rapporteur, qui reflétaient exactement ce que j'ai dit en commission. Je me dois toutefois encore préciser que, hormis le crédit de la rénovation de l'école du Petit-Lancy, il y a encore un doute sur le fait que nous puissions être dans le crédit pour l'extension de la piscine de Marignac, pour les plages de verdure. Il y a des cheminements qui n'étaient pas prévus. Il reste à savoir s'il convient de les attribuer dans le cadre des travaux du tram, dans le cadre de la liaison du passage souterrain ou si cela doit être imputé sur le crédit des plages de verdure.

Si tel devait être le cas, nous serions alors vraisemblablement en dépassement de quelques milliers de francs, voire une vingtaine de milliers de francs, selon ma connaissance à ce jour.

Voilà ce que je voulais ajouter dans le souci d'être tout à fait complet pour celles et ceux qui seraient appelés à voter d'éventuels dépassements de crédits dans quelques mois ou quelques années.

Les arrêtés 8b) sont acceptés à l'unanimité. (Voir Annexes).

c) Divers

=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : La Commune a fait procéder à une expertise des éléments pouvant contenir de l'amiante dans les bâtiments communaux, il en ressort qu'il n'y a pas eu d'application de matériaux contenant de l'amiante de manière importante.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Un commissaire demande s'il est envisagé de refaire l'avenue du Curé-Baud et le chemin des Palettes. Il lui est répondu que le Service des travaux et constructions est conscient de ce problème qui est récurrent en hiver et qu'il est en train de deviser l'ensemble des travaux sur le chemin des Palettes. Quant à l'avenue du Curé-Baud, le problème est lié à la qualité des matériaux utilisés à l'époque et, de ce fait, des travaux plus conséquents doivent être entrepris.

Mme JELK-PEILA présente le sujet : - *Villa au 39 des Communes-Réunies* - Après la visite de cette villa, il avait été envisagé sa mise à disposition d'étudiants ou d'associations de jeunes.

Un petit entrepreneur souhaite en faire ses bureaux et y habiter. Il propose de prendre en charge une partie des travaux, soit Fr. 130'000.--. La Ville de Lancy prendrait en charge les sanitaires (Fr. 18'000.--), l'électricité (Fr. 18'500.--), la chaufferie (Fr. 20'100.--), soit un total de Fr. 56'600.--.

Un loyer de Fr. 2'000.-- par mois serait perçu. Le Conseil administratif est favorable à cette solution, l'objet étant situé dans une zone artisanale.

Jusqu'au 16 avril 2007, les étudiants étaient logés dans la villa du 73, route du Grand-Lancy.

Quant aux étudiants, la coopérative de la Ciguè leur sous-louera des appartements dans une villa se trouvant dans l'enceinte du stade de Florimont, jusqu'à présent occupée par l'Institut Florimont qui ne gardera qu'un atelier de menuiserie au rez-de-chaussée. Le bâtiment compte 13 chambres dont la commune est propriétaire. La Ciguè va gérer la sous-location, l'attribution des chambres, le nettoyage, etc. C'était le souhait du Conseil municipal de pouvoir offrir des chambres à des étudiants. Quant aux besoins de locaux pour les jeunes de Lancy-Sud qui est très fort, le projet d'agrandissement de la Maison Civiq en cours y répondra.

Villa au 13, chemin des Recluses - La Commission avait estimé qu'il ne fallait pas vendre cette villa au prix proposé par les locataires actuels, soit Fr. 350'000.--. Une première expertise aboutissant à Fr. 321'000.--, la Commission en avait demandé une deuxième en tenant compte de la valeur du marché, elle a été estimée à Fr. 650'000.-- en tenant compte des possibilités de densification. Le Conseil administratif a donc pris la décision de ne pas vendre, mais de renouveler le bail des locataires, s'ils le souhaitent.

M. CHOBAS : Juste un mot sur les Courtillets pour vous dire que le Conseil administratif a signé l'acte d'achat de la parcelle de l'Eglise Nationale Protestante. L'acte a été couplé avec une petite convention que nous avons signée aussi de manière bilatérale avec cette même église pour les manifestations que celle-ci pourrait organiser dans le cadre du parc.

Deuxième chose, la villa des Courtillets a été totalement évacuée. L'ouverture du chantier est toujours prévue le 2 mai prochain. Une information sera transmise au voisinage, aux habitants du quartier quant à l'ouverture prochaine de ce chantier.

Séance ordinaire du 19 avril 2007**9. COMMISSION DES TRAVAUX ET CONSTRUCTIONS -
Séance du 29 mars 2007 –
Rapporteur : M. Thierry AESCHBACHER**

**a) Passerelle de Tivoli - Rénovation
Crédit de construction (Fr. 300'000.--)**
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet : M. Chobaz nous rappelle que la passerelle a 30 ans. Après avoir effectué une inspection détaillée l'an dernier, il en est ressorti que la passerelle devait être rénovée, en raison notamment de sa carbonatation. Il est donc prévu une démolition de la surface du béton, d'une profondeur de 2 à 3 cm, de façon à remplacer complètement la peau extérieure de la rampe. En revanche, la structure en elle-même n'est pas en péril. Dans la partie supérieure, il faudra procéder à des remplacements d'étanchéité, appliquer un traitement anti-corrosion et une peinture de protection sur les murs d'assises et enfin reprendre le chemin d'accès qui est déformé pour pouvoir circuler dans des conditions acceptables. A la question d'un commissaire qui s'inquiétait de la manière dont allait être posé l'enrobé bitumineux, et notamment s'il allait être posé à plat, ou s'il sera bombé et surtout s'il retiendra l'eau, il lui est répondu qu'il existe une pente longitudinale sur la passerelle, il ne devrait donc pas y avoir de problème.

Les commissaires passent alors au vote. L'arrêté est accepté à l'unanimité.

L'arrêté 9a) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**b) Avenue des Grandes-Communes – carrefour Morgines/Gérard-de-Ternier –
Réaménagement de la chaussée et reconstruction des collecteurs -
Crédit d'étude (Fr. 100'000.--)**
=====

M. AESCHBACHER présente le sujet (cliché) : M. Chobaz rappelle l'historique de ce dossier et notamment le fait que nous avons déjà voté le crédit d'étude pour la partie qui se situe sur l'avenue des Morgines. La demande présentée ce soir concerne un crédit d'étude pour le projet dit « grand concombre » qui se situe entre les Grandes-Communes, l'avenue des Morgines et le chemin Gérard-de-Ternier.

Actuellement, ce carrefour est régulé par des feux. Il était prévu deux giratoires mais finalement le projet dit du "gros concombre" a été retenu par les instances cantonales, notamment en raison de l'amélioration de la fluidité du trafic et de l'augmentation de la capacité du carrefour. Pour réaliser le concombre, il faudra une petite emprise sur une parcelle qui appartient à la Confédération. En ce qui concerne les travaux, il faudra reprendre toute la chaussée et également déplacer les conduites industrielles et quelques réparations de collecteurs. L'ensemble des travaux est devisé à environ Fr. 1 million.

En réponse à un commissaire qui s'étonne de la disparition de la piste cyclable dans le giratoire, il lui est répondu que le plan présenté est celui de la phase d'étude préliminaire et que, de ce fait, il ne va pas dans les détails. Mais il y aura bien des

Séance ordinaire du 19 avril 2007

bandes cyclables comme c'est le cas dans le giratoire des Palettes actuellement.

Le projet d'arrêté est adopté à l'unanimité.

L'arrêté 9b) est accepté à l'unanimité. (Voir Annexe).

**10. COMMISSION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE -
Séance du 7 février 2007 –
Rapporteur : M. John LINGG
COMMISSION DES FINANCES ET LOGEMENT –
Séance des 5 mars et 2 avril 2007 –
Rapporteuses Mmes Martine CASUTT et Andrée JELK-PEILA**

**a) Plan directeur « Les Marbriers » échange de terrains
soulte à payer (Fr. 855'630.--)**

=====

M. LINGG présente le sujet - cliché : Il s'agit d'un échange de terrains entre la Ville de Lancy et l'Etat de Genève sur les secteurs des Marbriers, dans son ensemble, et du stade de Lancy-Florimont. Ce sujet a déjà été évoqué avant que le plan directeur de quartier ne soit voté.

Pour le secteur des Marbriers, il s'agirait de céder à l'Etat les parcelles possédées par la Ville de Lancy afin de permettre le démarrage des travaux prévus dans le plan directeur de quartier. Quant aux parcelles cédées par l'Etat à la Ville de Lancy, elles permettront d'avoir un bloc contigu de terrains en vue de la construction du futur groupe scolaire des Marbriers.

Pour ce qui est du secteur du stade de Lancy-Florimont, la Ville de Lancy ne possède actuellement qu'une partie de la surface du stade. L'objectif est de disposer de l'ensemble afin de pouvoir projeter un réaménagement.

Le métrage des terrains pour le tableau de mutation a été établi par un bureau d'ingénieur. Le prix retenu pour les calculs est de Fr. 650.--/m2 pour les Marbriers et de Fr. 60.--/m2 pour Lancy-Florimont. Au vu des différences de surfaces, la Ville de Lancy devra déboursier environ Fr. 900'000.-- pour conclure l'échange.

Bien que l'opération ne soit pas encore réalisée, l'Etat a déjà reçu des demandes de renseignements de la part de promoteurs sur les Marbriers.

Le projet d'arrêté est accepté par 7 oui, 2 abstentions, sans d'opposition.

Après le vote, un commissaire explique son abstention par le prix d'échange fixé à Fr. 650.--/m2 qu'il trouve excessif.

Un autre commissaire estime également que l'Etat aurait pu faire un geste, les terrains cédés par Lancy étant destinés à des habitations; ils sont donc susceptibles de produire un rendement financier alors que ceux cédés par l'Etat sont destinés à des bâtiments publics, sans rendement. Le Conseiller administratif délégué explique qu'il est possible

Séance ordinaire du 19 avril 2007

que l'école des Marbriers ne se fasse finalement pas et que ces terrains pourraient être revendus par la suite.

Mme CASUTT présente le sujet : M. Lance informe que ce point a été inscrit à l'ordre du jour de la séance de la Commission des finances et logement sans que cela soit pour autant nécessaire, car cet objet a déjà été traité par la Commission de l'aménagement du territoire et que la soulte à payer est prévue au budget des investissements 2007.

M. Côte montre quelles sont les parcelles concernées sur un plan. L'échange concerne 8 parcelles de la Ville de Lancy qui seront échangées contre 2 parcelles de l'Etat. Les parcelles que Lancy obtiendra par cet échange sont situées dans le périmètre «G » où il est prévu de construire une école primaire, qui ne se fera toutefois que si le quartier se développe et si les locaux disponibles dans les écoles existantes sont tous utilisés. Un autre élément concerne le rachat d'une parcelle située dans le périmètre du stade de Lancy-Florimont.

M. Lance tient à préciser que le montant de Fr. 650.-- le m² est un prix usuel en zone de développement. Le prix appliqué pour la partie de terrain rachetée dans le périmètre du stade est de Fr. 60.-- le m² car cette parcelle est située en zone sportive et de loisirs. Entre les biens cédés et ceux qui sont acquis, il reste une soulte de Fr. 893'000.- à payer par la Ville de Lancy. Il précise que l'Etat aurait voulu que Lancy cède gratuitement certaines parcelles représentant les chemins d'accès (306 m²). Cela aurait provoqué une perte de Fr. 190'000.--, la commune a obtenu que ces parcelles soient comptabilisées.

En ce qui concerne les états locatifs, M. Lance indique que 2 villas de la Ville de Lancy sont actuellement louées pour un montant total de Fr. 35'063.--, de même que des terrains familiaux pour un montant de Fr. 800.-- par an environ. Le périmètre est appelé à se construire rapidement. L'état locatif des parcelles de l'Etat s'élève à Fr. 28'036.--/an. Les baux liés aux parcelles qui font partie de l'échange sont repris par les deux parties.

Les commissaires n'arrivent pas à prendre de décisions, la photocopie du secteur remise avant la séance ne comportait aucune indication. Il est demandé un report du vote de l'arrêté pour avoir les documents nécessaires et avoir un avis plus clair.

Le report est accepté par 8 oui et une abstention.

Mme JELK-PEILA présente le sujet : Je vais rapporter sur le report. Les commissaires ont reçu ce plan présentant les parcelles qui font l'objet d'échanges entre l'Etat et la commune sur le plateau des Marbriers et les parcelles concernées par l'acquisition du terrain de Florimont. Il reste une parcelle dite « paillason » de 59 m². La soulte à payer est de Fr. 855'630.-- (détail dans le projet d'arrêté). A l'issue de cette opération, un gain comptable de Fr. 2.1 millions sera dégagé, c'est la différence entre la valeur au bilan et le prix de vente de Fr. 650.--/m².

La Commune avait l'intention d'acquérir le tout : la partie en herbe et le terrain synthétique en ce qui concerne le stade de Florimont, mais l'Etat a souhaité conserver cette dernière partie. Elle s'est donc limitée à la sous-parcelle 3352 D. L'Etat n'exige cependant pas de droit de superficie pour l'utilisation du terrain synthétique.

Les parcelles acquises à l'Etat sont destinées à la construction d'une future école ou de

Séance ordinaire du 19 avril 2007

locaux d'utilité publique. Elles sont pour l'instant réservées, il n'y a pas urgence pour leur utilisation. Lorsque l'affectation d'un terrain n'est pas définie, il est mis systématiquement au patrimoine financier.

Le montant de la soulte est diminué par l'inclusion de la parcelle de 59 m2 (à Fr. 650.--/m2). Et se monte finalement à Fr. 855'630.-- (au lieu de Fr. 893'980.--) .

Le projet d'arrêté est accepté par 6 oui, 3 abstentions

M. FAVRE : En ce qui me concerne, je m'abstiendrai pour certaines raisons. Il y a deux ans, ce projet de partage est déjà venu devant la commission, on aurait dû l'utiliser comme mode de négociation avec l'Etat pour qu'on puisse obtenir ce périmètre en forme de square dans le secteur des Marbriers. Comme je n'ai pas eu gain de cause, le point ayant été accepté tel que proposé par l'Etat, il faut être cohérent avec ce que j'ai dit, donc je m'abstiendrai.

Mme ESTOPPEY : Lors de la séance du 22 février 2007, une majorité du Conseil municipal a voté en faveur de l'élaboration d'un concours d'urbanisme relatif aux périmètres a4, E, F et G du plan directeur des Marbriers.

Les options urbanistiques concernant le développement de ce quartier doivent être étudiées de façon approfondie, notamment du point de vue de la place centrale, de l'infrastructure publique à venir et de la circulation routière.

En particulier, les terrains que devrait acquérir Lancy, au terme du projet d'arrêté qui nous est soumis ce soir, concernent le périmètre G du plan directeur dans lequel il est prévu la construction d'un demi-groupe scolaire.

La construction de cette école devra être réalisée compte tenu de l'adoption du Plan Directeur de Quartier des Marbriers par ce Conseil municipal au mois de novembre 2006.

Il n'y a pas d'alternative légale. Ces terrains n'offriront aucun rendement à la commune, en raison de la force contraignante du Plan Directeur de Quartier.

Il est donc erroné de proposer un échange au prix de Fr. 650.-- le m2 alors que l'Etat pourra revendre ou construire immédiatement les terrains cédés et que Lancy n'obtient aucune compensation financière en retour. Au contraire! une soulte de Fr. 800'000.- nous est demandée.

Il est donc évident que cet échange est totalement déséquilibré d'un point de vue financier et ce au détriment de la commune.

De surcroît, il est impératif de constituer rapidement le concours d'urbanisme voté en février afin de pouvoir assurer le pilotage par la commune du développement des Marbriers et de ne pas se laisser imposer des solutions par l'Etat sans pouvoir les influencer.

C'est pour cela que l'échange de ces terrains paraît prématuré avant qu'une vision plus claire de l'urbanisme des Marbriers ne soit élaborée.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

En effet, la commune de Lancy se retrouverait une fois de plus démunie face aux projets d'aménagements de son territoire et de plus appauvrie sur un plan financier si cet échange était accepté.

Le groupe Libéral-Radical vous invite donc à voter NON à ce projet d'échange de terrains.

M. BAERTSCHI : C'est une réponse à la dernière intervention concernant cette centralité. Bonne nouvelle, si on peut dire, donc à la suite de la résolution que le Conseil municipal a adressée au Conseil administratif qui l'a adressée également au Département de l'aménagement du territoire, le Département du territoire va commencer cette étude de la centralité. Je vous rappelle que le Conseil municipal demande à l'Etat de piloter, de payer, donc il va s'agir évidemment, comme vous le dites, de ne pas être que des spectateurs. Nous n'avons rien payé pour ceci, et il est évident que cet échange de terrains peut aussi nous donner un peu plus de force puisque nous aurons des terrains qui sont sur place, peut-être, en tous les cas, qui seront plus proches de cette centralité.

Pour moi, c'est plus un avantage de faire cet échange, il nous donnera plus de force, parce que nous serons beaucoup plus proches de la centralité que nous le sommes actuellement. Ce sont des terrains qui vont être viabilisés par des immeubles classiques, donc c'est bien la raison pour laquelle, je pense que, certes il n'y a pas urgence, de toute façon, tôt ou tard, il faudra le faire, je pense que si nous avons nous cette maîtrise du sol à cet endroit-là, et bien, nous aurons aussi plus de force pour pouvoir avec l'Etat arriver à une solution qui soit favorable bien entendu aux futurs habitants.

M. FAVRE : Cette intervention du groupe Libéral-Radical me fait un peu sourire parce que lorsqu'on a voté cette demande, la commission d'architecture s'était opposée, c'était une demande pour l'ensemble. Maintenant, cela les arrange, tout d'un coup, il trouve l'idée excellente, bon, on voit que les gens changent d'avis, c'est très bien, bravo.

L'arrêté 10a) est accepté par 18 oui – 7 non – 4 abstentions. (Voir Annexe).

b) Divers

=====

M. LINGG présente le sujet : Dans le projet du futur tram TCOB – Tram Cornavin-Onex-Bernex (Lancy n'apparaît pas dans la dénomination officielle). L'arrêt devant les Esserts a été supprimé et est remplacé par l'arrêt Morgines.

Concernant le chantier du CEVA, nous attendons toujours des réponses aux questions que nous avons posées au canton. Quant au déroulement des travaux, le chantier sera au pied de la colline sous la mairie, avec circulation des camions par la route du Grand-Lancy pour rejoindre ensuite l'autoroute; cela a comme conséquence que la construction des immeubles SOVALP prévue dans ce secteur ne pourra pas débuter avant 7 à 8 ans. Une commissaire demande si nous ne pourrions pas profiter des travaux au pied de la colline pour réaliser le projet de salle du Conseil municipal en sous-sol.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Une pétition a été lancée dans les médias demandant un nouveau tracé pour le CEVA. Nous n'avons à ce sujet pas d'autres informations que celles diffusées par lesdits médias.

**11. COMMISSION DE LA CULTURE – Séance du 12 mars 2007 -
Rapporteuse : Mme Piera ROUGE-LUETTO****a) Audition d'une délégation de la Fondation Culture et Rencontre**

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : M. Lance, membre du Conseil de fondation de Culture & Rencontre, présente Mme Joliat, présidente et maire de Confignon et M. Aubert, qui succédera à M. Forney, actuel directeur.

Mme Joliat présente un bref historique de la Fondation Culture & Rencontre. A la rentrée scolaire 1986, à l'initiative de trois enseignants du collège de Saussure qui souhaitent utiliser le potentiel qu'offre le collège le soir, en matériel et en compétences de professeurs, toute une série de cours est lancée. Le collège devient ainsi un lieu de rencontre et d'animation culturelle pour toute la région.

La fondation Culture et Rencontre est créée en novembre 1992, elle regroupe le Département de l'Instruction Publique et les communes de Lancy, Bernex, Confignon, puis Onex et Plan-les-Ouates. D'autres communes de la Champagne soutiennent financièrement la fondation tout en ne souhaitant pas, pour l'instant, devenir membres à part entière.

Les statuts confient la direction de Culture & Rencontre à un Conseil de fondation constitué paritairement de représentants des communes et d'un représentant de l'Etat. La direction opérationnelle est confiée au directeur du collège de Saussure, M. Forney, qui est aussi directeur de la fondation à titre bénévole.

M. Forney arrivant en fin de carrière, c'est M. Aubert, professeur au collège de Saussure, qui va assurer son remplacement, en tant qu'administrateur de la fondation uniquement. Une secrétaire à 75 % assure l'administration et la gestion financière.

Les activités de la fondation peuvent être divisées en deux volets : les cours et l'activité cinématographique : 60 cours dont les thèmes vont de l'informatique aux langues et aux différentes techniques artistiques sont dispensés à plus de 700 élèves. Ces cours ne sont pas destinés à obtenir une certification mais à augmenter la culture, le bien-être et le plaisir des participants.

La fondation compte deux ciné-clubs : Ciné-Kid et Ciné-Mondes. Ciné-Kid, destiné aux enfants, présente une douzaine de films de qualité par année. Ouvert à tous les enfants du canton, Ciné-kid est très fréquenté, en particulier par les organismes parascolaires. Un groupe de parents encadre bénévolement les enfants, aide indispensable, sans laquelle Ciné-kid ne pourrait pas fonctionner.

Ciné-Mondes programme des films pour adultes, produits et distribués hors des circuits commerciaux, par des cinéastes originaires des pays en développement. La

Séance ordinaire du 19 avril 2007

fréquentation est plus variable.

En outre, un cycle de conférences appelé "Les Grands Soirs", est organisé chaque année en collaboration avec la faculté des sciences. L'Université vient spontanément et gratuitement pour ces conférences.

Le budget de Culture & Rencontre est d'environ Fr. 500'000.--, Fr. 280'000.-- proviennent des écolages qui permettent de payer les enseignants. Il faut préciser que les prix des cours dispensés dans le cadre de la fondation sont nettement moins élevés que dans le privé.

Les autres ressources sont issues essentiellement des subventions, d'une part celle du Département de l'instruction publique à hauteur de Fr. 98'000.-- et, d'autre part, celles des différentes communes à hauteur de Fr. 94'000.-- dont Fr. 45'000.-- de la commune de Lancy. La fondation bénéficie également de legs et de donations.

Le parking reste problématique autour du collège, le nombre de places étant insuffisant pour la capacité de l'aula, ce qui crée une cohabitation parfois difficile avec les habitants du Vieux-chemin-d'Onex.

Il faut encourager les gens à venir en transports publics. Cependant, peu de bus circulent tard dans la soirée en direction de la Champagne, les habitants de la région n'ont parfois pas d'autre choix.

Mme Joliat rappelle qu'il existe dans le Canton deux autres institutions similaires dont Ecole et Quartier à Versoix. Ces 3 institutions regroupent 34 communes sur les 45 et elles rencontrent le même succès partout.

Culture & Rencontre fêtera ses 20 ans le 12 mai prochain, dès 11h avec apéritif et discours en présence de M. Charles Beer. La journée comportera une exposition des travaux réalisés durant l'année, une animation pour les enfants et un concert en collaboration avec le groupe culturel de Lancy, ainsi qu'un repas avec raclette et petits vins du terroir.

b) Divers

=====

Mme ROUGE-LUETTO présente le sujet : En réponse à un commissaire, M. Lance souligne que le transfert de charges dans le domaine de la culture est compris dans les multiples propositions de transfert de charges entre l'Etat et les communes (Fr. 80 millions). Le comité de l'Association des communes genevoises est en continuelle négociation avec le Conseil d'Etat concernant ce transfert de charges aux communes et pour autant que M. Mugny, Conseiller administratif en charge des affaires culturelles, y soit favorable. Il convient de rappeler que le différentiel serait payé au travers du fonds d'équipement communal.

Evénements culturels de Lancy

A la villa Bernasconi a eu lieu fin mars 2007, l'exposition design BD, en collaboration avec l'école d'art appliqué.

Le 16 avril, à la salle communale, rencontre avec ZEP et John WO.

Pendant les vacances de Pâques, un atelier de photo a été organisé pour les enfants.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Les 20, 21, 22 avril 2007 aura lieu l'exposition des artistes amateurs de Lancy.

Galerie de la Chapelle

M. Lance indique qu'une annonce a été passée pour repourvoir le poste de responsable de la galerie de La Chapelle. C'est un poste estimé à environ 80 %. Mme Quadranti, actuelle responsable, assume son poste jusqu'au 31 août. Elle a fait un excellent travail pendant 14 ans. Le Conseil administratif souhaite que cette galerie s'ouvre un peu plus au quartier, ainsi qu'aux écoles et aux personnes âgées.

Bibliothèque

Mme Andrey indique que la bibliothèque a développé une section pour les tous petits qui marche extrêmement bien. D'autre part, la fréquentation de la bibliothèque par les adolescents est en constante augmentation. Il faut cependant faire de grands efforts pour fidéliser cette tranche d'âge. C'est la raison pour laquelle la bibliothèque est très à l'écoute des demandes des adolescents et fait de son mieux pour les traiter au plus vite et au mieux.

Les fonds BD jeunesse ont été renouvelés. Des demandes ont également été faites pour développer un fonds avec des romans faciles à lire, ainsi qu'un fonds de mangas.

**12. COMMISSION DES SPORTS – Séance du 15 mars 2007 -
Rapporteur : M. Christian MARCHIANDO****a) Audition de MM. Emery et Stager du club Yamabushi**

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : La commission a reçu MM. Carl Emery et Luca Staeger.

Le club Yamabushi fut fondé en 1972 sous le nom de Karaté club de Lancy. Depuis les années 1990, on assista à une véritable explosion du nombre de membres. Il en compte actuellement environ 150 âgés de 6 à 53 ans avec des mentalités diverses, du « sportif du dimanche » au compétiteur de haut niveau.

Il y a aussi 70 enfants, dont 80 % proviennent de la Commune de Lancy. Les locaux utilisés à l'époque se trouvent à l'Ecole de la Caroline, dont le sol est un tatami. Ils le sont toujours et certains cours comptent jusqu'à 80 participants. La salle Ormeaux, (qui est un petit ring) est destinée aux cours plus restreints, spécifiques et techniques, ainsi qu'aux entraînements des compétiteurs. Cette salle sise à la route de Chancy 28 appartient à la commune.

Il est intéressant de constater que le club compte 50 % de femmes. Elles apprécient particulièrement les arts martiaux où il n'y a pas d'échange de coups. Cependant, depuis quelques années, de nombreuses femmes fréquentent aussi le club pour apprendre les sports de combats.

Deux types de sports y sont pratiqués : les arts martiaux, qui ont un côté un peu ésotérique, spirituel et les sports de combat tels que le full-contact, le kickboxing, la boxe anglaise, etc.. Dans les arts martiaux, faire de la compétition n'est pas une finalité, ce n'est qu'un volet. Le but n'est pas de pousser les enfants dans la

Séance ordinaire du 19 avril 2007

compétition, mais de les laisser s'épanouir. Les compétiteurs ne forment que le 5 % du club. Cependant, ceux-ci participent aux compétitions suisses ou européennes. Le club a même compté deux champions du monde.

Un autre aspect de l'explosion du club se situe au niveau organisationnel. Yamabushi s'est en effet lancé dans l'organisation d'événements. La Post Tenebras Cup, organisée depuis 10 ans, a réussi le pari de réunir 1'200 sportifs de 123 pays différents. Ce tournoi a fait l'objet de retransmissions dans le monde entier. Le club a néanmoins décidé d'abandonner cet événement, qui prenait des proportions surpassant ses capacités.

Des combats ont aussi été organisés au Stade du Bout-du-Monde avec des vedettes qui fait le plein.

Parallèlement à cela s'est greffée l'organisation de différents tournois, à la salle omnisports de Lancy par exemple, où se sont pressées 1'000 à 1'200 personnes. Il n'y a eu que des louanges par rapport à la salle, à son design, à son aménagement. La prochaine date aura lieu le 5 mai 2007. Deux des élèves vont pouvoir disputer un championnat d'Europe professionnel.

Un troisième aspect du club est l'aspect social. Il s'avère que la plupart des gens qui encadrent le club sont des policiers, sans que cela ne soit une volonté sectaire. Par le biais du sport, beaucoup de problèmes peuvent être évités. Le club a notamment collaboré avec l'association des Grands Frères en France.

Citons aussi un meeting annuel à Martigny et son bénéfice est reversé à une association de recherches contre la leucémie ou l'aide à African Warriors Pride, association visant à promouvoir le kickboxing en Afrique. La première manifestation a eu lieu à Lagos, il y a deux ans. En outre, le club offre des espaces publicitaires pour chaque manifestation à l'association « Le respect ça change la vie ». Le plus gros engagement du club reste la fondation Fighting for Peace, en partenariat avec l'Irlande du Nord et du Sud. Des échanges de combattants ont lieu et des manifestations sont organisées régulièrement. M. Emery a d'ailleurs été invité par la Présidente de la République d'Irlande, qui l'a félicité de faire travailler ensemble les deux communautés.

L'encadrement est assuré par une vingtaine d'instructeurs certifiés au niveau suisse, voire international. Ce sont des bénévoles, mais ils sont défrayés.

L'aide de la commune se fait via la mise à disposition de la salle du 28, route de Chancy. Le club ne paie ainsi que Fr. 4'000.-- de location par année. La seule revendication serait peut-être de refaire les vestiaires. Un autre problème est celui de la gestion de l'école de la Caroline, où cela fait cinq ans que l'eau des douches est froide. A part ces quelques inconvénients, le club est très reconnaissant envers la Commune. Il n'est pas demandeur de subventions.

Pour conclure, le club a une adresse internet : www.yamabush.ch.

b) Divers

=====

M. MARCHIANDO présente le sujet : *Nouvelles de Lancy-Natation* - M. Damien Courtois, 19 ans, est parti pour les championnats du monde de natation.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Tournoi de la Ville de Lancy - La Présidente informe qu'elle a reçu une invitation du ZZ Lancy pour un vin d'honneur, le dimanche 18 mars à 11h30.

Engagement à la Commune - M. Chobaz indique qu'il présentera le cahier des charges du délégué aux sports, dès que ses collègues du Conseil administratif l'auront accepté.

13. MOTION EN VUE DU RETABLISSEMENT DU TOURNER A GAUCHE ENTRE LA ROUTE DU GRAND-LANCY ET L'AVENUE DES COMMUNES-REUNIES

M. AESCHBACHER : Je vais vous faire un bref historique pour le public étant donné que les différents Conseillers municipaux l'ont reçu.

Nous avons déposé cette motion lors du précédent Conseil municipal, nous avons appris à ce moment-là à la Commission de l'aménagement du territoire que nous allions pouvoir recevoir l'Office cantonal de la mobilité, qui allait nous faire part du compte-rendu de l'étude qui avait été faite suite à cette interdiction provisoire à titre d'essai pendant une année du tourner à gauche. Au vu des documents reçus, nous nous sommes un peu inquiétés en pensant qu'on allait voir le souhait de la part de l'Office cantonal de la mobilité de maintenir cette interdiction de tourner à gauche, donc nous l'avons réintroduit au Bureau du Conseil municipal, c'est un peu compliqué, c'est pour cela qu'on le traite ce soir.

L'historique est relativement simple, je vous rappelle que lors de l'établissement des plans du tram, il avait été prévu ce tourner à gauche, ce qui avait été accepté notamment par Berne et le Canton. Nous avons eu d'ailleurs le plaisir de pouvoir le faire pendant un certain temps, des feux avaient été installés ainsi que du marquage au sol. En revanche, le 22 mai, qui était le surlendemain de l'inauguration officielle du tram, quelle n'a pas été notre surprise de voir apparaître des personnages qui ont enlevé le feu qui avait été installé et qui ont supprimé le tourner à gauche.

Ensuite, nous avons découvert qu'il y avait un arrêté à titre provisoire, et nous nous sommes posé la question de savoir si celui-ci était utile ou pas, et le souci que nous avons eu, c'est pour cette raison que nous proposons ce soir cette motion, c'est que si nous interdisons la circulation provenant de la route du Grand-Lancy de tourner sur l'avenue des Communes-Réunies qui est une route tout de même importante, je vous rappelle qu'elle amène directement sur l'autoroute, et bien cette circulation, elle passe ailleurs. Elle passe où ? Elle passe soit à l'avenue Eugène-Lance, sur laquelle, vous avez l'Institut International de Lancy, vous avez des zones de modération 30 km/h, vous avez également la piscine sur cette avenue qui est occupée l'été avec passablement de personnes, et pour terminer l'axe, vous avez des zones résidentielles.

La deuxième possibilité est de descendre, en passant le carrefour, de remonter les Courtillets, de reprendre soit la place du 1^{er}-Août pour tourner à droite sur l'avenue des Communes-Réunies, soit de continuer l'avenue du Curé-Baud qui est également une zone où il y a une école avec des zones de modération de trafic à 40 km/h.

Dans la pratique, vous constaterez, si vous circulez, qu'il est quasiment impossible, lorsqu'on revient des Courtillets sur la place du 1^{er}-Août aux heures de pointe, de tourner où que ce soit, la circulation étant très difficile.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Lors de la Commission de l'aménagement du territoire, elle n'est pas rapportée ce soir puisqu'elle a eu lieu après le dernier Bureau, mais je pense qu'on peut en parler tout de même, l'Office cantonal de la mobilité a fait une démonstration par comptages comme quoi la circulation aurait été réduite, et qu'en résultat, il n'y avait pas de souci. Manifestement, l'Office cantonal de la mobilité savait pertinemment ce qu'il souhaitait faire puisque 5 jours après, ils ont déposé dans la Feuille des avis officielle, la demande d'arrêté définitive, pour supprimer le tourner à gauche.

Ce soir, il y a deux possibilités. C'est soit le Conseil municipal accepte notre motion qui demande au Conseil administratif de tout faire et de se battre contre cet arrêté, de rétablir ce tourner à gauche pour renvoyer la circulation, ce qui nous semble être son emplacement initial, ou bien alors cette motion est refusée ce soir, auquel cas, nous ne nous battons pas plus loin, nous l'avons déjà fait à l'époque avec mon collègue Gilles Augsburger, en faisant recours, on a perdu. On n'a donc pas du tout l'intention de le refaire une deuxième fois, et à ce moment-là, et bien cette interdiction de tourner à gauche sera maintenue définitivement, ce qui veut dire que nous enverrons la circulation sur l'avenue Eugène-Lance, l'avenue du Curé-Baud, et on continuera à avoir la problématique de la circulation également sur la place du 1^{er}-Août.

Nous sommes conscients que, dans l'idéal, il faudrait avoir une zone beaucoup plus large, cela a été abordé lors de la séance de la Commission de l'aménagement du territoire par plusieurs commissaires. Je pense qu'aujourd'hui le concept de circulation entre la partie route du Grand-Lancy, Communes-Réunies jusqu'aux Palettes, on a un souci important, parlons brièvement du chemin d'Emile-Paquin notamment. Si vous voulez aller au chemin des Semailles depuis la place du 1^{er}-Août, vous devez aller tourner jusqu'aux Palettes. C'est un élément supplémentaire, mais je pense que cela peut être un premier élément qui nous permettrait, si la circulation était rétablie du tourner à gauche ensuite de faire pression sur l'Office cantonal de la mobilité pour avoir une vision complète de la circulation dans ce quartier, pour éviter que ce soit la gabegie, comme c'est le cas aujourd'hui, et pour éviter peut-être des risques d'accident qui ont été relevés par plusieurs commissaires sur plusieurs axes. Voilà pourquoi, nous avons redéposé cette motion que je vous invite à soutenir.

Mme JELK-PEILA : Personnellement, je suis contre le rétablissement du tourner à gauche, notamment pour une des raisons qui est invoquée, qui mélange les nombreuses interventions qui ont pu avoir lieu dans cette salle concernant les dangers des passages de sécurité qui sont sur les Communes-Réunies, je crois qu'il ne faut pas tout mettre dans le même paquet. La traversée des piétons sur l'avenue des Communes-Réunies n'a rien à voir avec le tourner à gauche. Habitant dans la région, on peut voir qu'il y a des trams qui tournent à droite, en sortant des Communes-Réunies, il y en a qui vont tout droit, cela fait un sens différent puisqu'ils doivent se décaler. Si on rajoute le tourner à gauche, on bloque encore plus le petit giratoire qui se trouve vers la mairie et qui permet, soit de tourner vers l'avenue Eugène-Lance, soit de continuer tout droit, et je vois mal comment on pourrait, au nom d'une fluidité du trafic qui de toute façon ne sera pas meilleure, exiger ce tourner à gauche qui gênera plus de personnes qu'elle n'en aidera.

On dit maintenant que les personnes qui sortent de la place du 1^{er}-Août doivent aller tourner jusqu'aux Palettes, si elles veulent revenir dans le chemin des Semailles, et bien toutes les routes qui aboutissent sur les Communes-Réunies à l'heure actuelle sont logées à la même enseigne, à savoir, qu'on ne peut sortir que dans un sens, et qu'on est obligé d'aller jusqu'au giratoire suivant pour pouvoir regagner son domicile ou

Séance ordinaire du 19 avril 2007

l'endroit auquel on se rend. S'il fallait retenir ces raisons-là, il faudrait démolir la piste du tram en voie propre et puis rétablir des tourners à gauche partout, donc on ne résoudre absolument rien. Je pense que rétablir ce tourner à gauche ne ferait que compliquer la circulation de manière encore plus importante.

Mme DILONARDO : Je me souviens que lors de la présentation du trajet du tram en fin 2003-2004, nous nous étions vraiment battus pour obtenir ce tourner à gauche, on s'est aussi battus pour avoir la zone 30 km/h ainsi que 40 km/h au niveau de l'école d'En Sauvy. Les arguments de l'époque étaient, pour ma part, exactement les mêmes que ceux de la motion, et pour cette raison, je l'accepte.

Mme BUUNK-DROZ : Je suis venue à cette réunion de la Commission de l'aménagement du territoire élargie en me posant des questions. Quelle est la bonne solution en ayant lu votre motion. En fait, les arguments des présentateurs m'avait convaincue que supprimer le tourner à gauche à cet endroit pouvait à la rigueur à longue échéance désengorger Lancy.

J'étais intervenue à la fin de la séance en demandant si c'est le cas, alors il faut à ce moment-là faire un itinéraire bien clair pour les voitures, ce serait la condition, c'est que, c'est-à-dire à la hauteur de l'autoroute des Jeunes, les automobilistes puissent éviter Lancy et y accéder en allant par les Palettes. Je pense que ce serait le seul moyen pour pouvoir être efficace, qu'on puisse arriver à faire baisser le taux de circulation dans cette ville. Il faut en effet supprimer ce tourner à gauche, pour cette raison, mais à cette condition.

M. STUDER : Je ne vais pas du tout négliger les problèmes que pose ce carrefour puisqu'il y a quand même cette contrainte importante, mais j'ai hésité longtemps sur le bien-fondé sur la suppression de ce tourner à gauche. J'ai été convaincu par l'exposé des représentants de l'Office cantonal de la mobilité, et dieu sait si, en ma qualité de cycliste, les ingénieurs ne sont pas mes copains. En résumé, le rétablissement du tourner à gauche et l'augmentation inhérente des durées du cycle des feux prêteraient non seulement les transports publics, mais aussi les véhicules privés sur l'ensemble des axes principaux, ce qui viendrait un peu à l'encontre du but recherché par cette motion, même si c'est louable, je voterai contre.

M. MARCHIANDO : Au risque de me répéter, je pense qu'à la dernière séance de la Commission de l'aménagement du territoire, il nous a été présenté de manière relativement claire que, si on rétablissait le tourner à gauche, le cycle de rotation des feux se rallongerait de manière assez conséquente. On pourrait même imaginer avoir plusieurs voitures en attente du feu pour tourner à gauche et bloquant le tram aux heures de pointe. Comme le tram est un investissement lourd qui a été fait par la commune et surtout par le canton, pour transporter beaucoup plus de personnes que ne le fait chaque véhicule, je pense que le tram devrait rester la priorité essentielle dans cette région. J'avais suggéré que, considérant que la plupart des automobilistes qui montent la route du Grand-Lancy, qui viennent depuis le carrefour de l'Etoile, d'inciter ces automobilistes de passer par la route des Jeunes, soit pour entrer sur l'autoroute, soit pour contourner Lancy par le Sud et revenir par les Palettes. Dans ce sens-là, je pense que cette motion n'est pas très appropriée.

M. SIMKHOVITCH : Je crois que j'ai une solution. Il faudrait supprimer les piétons, c'est-à-dire plus de trottoirs, comme cela on pourra arriver à avoir une harmonisation sans piétons, sans trottoirs.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

M. FAVRE : Je voterai oui à cette résolution pour deux raisons. La première s'il n'y avait pas eu ce recours et cette motion, ces gens ne se seraient jamais déplacés, ils n'ont jamais tenu compte de notre avis. On a voté un plan en 2003, comme l'a rappelé à juste titre Mme Dilonardo. Ensuite, à l'époque, la durée de la cadence des trams était de 7 minutes qui a été rapportée à 4 minutes, tout le problème, à mon avis, aux feux, il est là. Cela aurait été la moindre des politesses de ces gens de venir nous trouver à la commission pour exposer le problème, entrer en matière et discuter. Si on arrive à cette extrémité de recours, comme l'a dit M. Aeschbacher, à peine que le tram a été inauguré, on enlève le feu, on enlève le tourner à gauche. On ne tient pas compte de la Ville de Lancy, 90 % du territoire sur lequel le tram circule, on n'en tient pas compte. Il faut montrer à ces gens, qu'on est là, qu'on existe, qu'ils tiennent compte de notre avis parce que malgré tout, à cette séance, nous avons été pris un peu pour des béotiens. Qu'on essaie de faire tourner les trams en même temps ! Le matin, on ne parle pas de ce qui se passe en bas vers le temple du Grand-Lancy. Donc, je pense que ces gens méritent un coup de semonce, il faut être cohérent. Si on veut supprimer la voiture, on le dit et on le fait. Je suis bien placé pour le dire car je circule en deux roues. Dans la législation genevoise, un article de loi prévoit l'équilibre entre les moyens de transport, veillez à assurer un bon équilibre. A mon avis, cet article de loi est bafoué par des gens qui ne pensent qu'au transport collectif, c'est leur manière de procéder, mais on le dit, et on le fait, on va jusqu'au bout de ses idées.

Mme CASUTT : J'étais quand même convaincue que le tourner à gauche n'était pas bénéfique. Par contre, je suis convaincue qu'il faut revoir la circulation au niveau de Lancy-Village, là avec le tram au chemin des Courtillets, cela va être pire, les gens ne passeront plus par Lancy, mais en attendant, je vais refuser la motion. Il faudrait faire quelque chose pour revoir la circulation suite aux dangers, aux divers problèmes.

M. RICHERT : Je vais également me répéter, vous savez que j'en ai parlé à la Commission de l'aménagement du territoire à diverses reprises. Je pense que la motion soit acceptée ou pas ce soir, cela ne va pas résoudre le problème de circulation dans le quartier. Il faut absolument mettre sur pied un plan des circulations dans tout ce quartier-là, Semailles, Palettes, Curé-Baud, Courtillets, c'est le bon moment de le faire, puisqu'on aura le chantier de l'immeuble des Courtillets qui va effectivement péjorer encore la circulation du trafic automobile sur cette route. C'est le bon moment de le faire parce qu'il y a tout le problème de l'aménagement d'une place piétonnière et conviviale au 1^{er}-Août, c'est le bon moment de le faire parce qu'il y aura le futur aménagement de la place du marché, c'est le bon moment de le faire parce qu'il faut refaire la chaussée de l'avenue du Curé-Baud, c'est le bon moment de le faire parce que le chemin des Palettes est sous le coup d'une étude de mobilité douce. Bref, il faut vraiment prendre le taureau par les cornes et étudier la circulation dans tout ce quartier-là.

M. AESCHBACHER : Je vais rebondir sur les propos de mon ami Richert en disant que quelque part, c'est peut-être le début, si on accepte cette motion, de s'opposer à l'Office cantonal de la mobilité, en disant, nous demandons le rétablissement du tourner à gauche. C'est clair qu'il faut revoir complètement la globalité du trafic.

Je rappelle comme l'a dit M. Favre, qu'il y a quand même une initiative constitutionnelle qui, sauf erreur, est la 105, pour le libre choix des modes de transport. Aujourd'hui, je crois qu'on oppose trop souvent le transport public au transport privé, on peut faire ce que l'on veut, on sait qu'il y a un certain nombre de personnes qui continueront et qui doivent continuer à utiliser leur véhicule. Je crois qu'il faut arrêter de raisonner dans

Séance ordinaire du 19 avril 2007

ces dogmes en disant on avait investi des millions pour le tram d'accord, mais on a aussi investi de l'argent pour des réseaux routiers et puis, le peuple a voté à l'époque, cet article constitutionnel pour le libre choix du mode de transport, et je crois qu'il faut le respecter.

Maintenant, j'ai été faire une petite enquête, parce qu'il y a un deuxième élément qui est important peut-être que nous n'avons pas mentionné dans la motion, c'est que tout le monde dans cette salle du Conseil municipal, sauf erreur, est pour la revitalisation du Grand-Lancy village. Je vous rappelle que la revitalisation du Grand-Lancy village c'est soutenir les commerces. Je vous rappelle le problème des commerces. Qu'est-ce que j'ai dit tout à l'heure, j'ai été voir M. Fontaine, la boucherie Fontaine, je lui ai posé la question de savoir comment cela se passait depuis que les travaux étaient terminés. Il m'a dit qu'il y avait une certaine amélioration, c'est clair il n'y a plus eu la problématique des travaux, mais il m'a aussi dit que la plupart des gens qui venaient chez lui, il y en a quelques-uns qui sont revenus, il y en a beaucoup qui sont complètement perdus par rapport au schéma de circulation, il y a des zones de livraisons sur lesquelles logiquement on pourrait se garer juste pour aller acheter quelque chose, qui ne savent pas comment y accéder. Et aujourd'hui, la problématique de dire si on rétablit le tourner à gauche, il y a aura des queues partout, cela va être l'enfer, comme le dit Mme Jelk-Peila. Comme l'a dit M. Favre, venez à 18 heures, vous habitez tous la commune, vous pouvez circuler avec n'importe quel moyen de transport, aujourd'hui, vous avez la queue jusqu'au Pont-Butin, vous avez la queue jusqu'ici en bas, vous avez le bordel, excusez-moi du terme, partout. Il y a le bordel partout.

Vous arrivez aux Courtillets, il est impossible de tourner sur la place du 1^{er}-Août, ça bouchonne jusqu'à l'école En Sauvy, vous ne pouvez pas rentrer, ni sortir, je veux dire, le schéma de circulation aujourd'hui est, André Richert a raison, il est complètement faux, il faut le revoir, même le tourner à gauche aujourd'hui. Dire aux gens, Mme Buunk-Droz, prenez la route des Jeunes et l'autoroute, c'est juste, mais cela n'empêchera pas, vous le savez pertinemment aujourd'hui, pourquoi il y a encore des douanes, les petites douanes, il y a un souhait de les fermer à certaines heures, pourquoi ? Tout simplement et c'est un constat, c'est une réalité, ce n'est pas une critique, c'est simplement que les frontaliers, une bonne partie, ne veulent pas payer la vignette. Donc, si vous ne payez pas la vignette, vous ne prenez pas l'autoroute, vous prenez les petites douanes. Ces gens-là, vous pensez qu'ils vont prendre la route des Jeunes, ils ne peuvent pas la prendre, ils n'ont pas la vignette, donc ils continueront à circuler sur ces axes. Venez voir, c'est ce que j'ai dit aux personnes de l'Office cantonal de la mobilité, qu'ils viennent aussi regarder les plaques des voitures qui sont le long de l'avenue du Curé-Baud et ces zones-là, ces gens-là ne vont pas changer leur schéma de circulation en prenant la route des Jeunes, ils ne paieront pas la vignette, c'est un exemple, il y a en a d'autres.

C'est pour cela que je vous invite à voter cette motion pour tout faire, c'est un début, ce ne sera pas la panacée et c'est vrai qu'on doit aller plus loin, on doit revoir le schéma global dans cette région, profiter des Courtillets, profiter de l'aménagement de la place du 1^{er}-Août, contrairement à ce qu'a dit Mme Jelk-Peila, il ne faut pas détruire le tram en site propre, il suffirait peut-être de changer un des chemins entre l'avenue du Curé-Baud et le chemin des Semailles dans un autre sens pour régler le problème. Je n'ai jamais dit qu'il fallait redonner à la circulation le chemin des Semailles depuis l'avenue des Communes-Réunies. Je dis simplement aujourd'hui, si vous voulez aller au chemin des Semailles, vous devez faire tout le tour. Il y a peut-être un de ces trois

Séance ordinaire du 19 avril 2007

chemins qui est en sens interdit, peut-être le mettre dans l'autre sens, et là, il faut revoir ce schéma de circulation.

Si ce soir, on refuse cette motion du tourner à gauche, l'Office cantonal de la mobilité, comme l'a dit M. Favre, continuera à bien rigoler, il fera ce qu'il voudra, on pourra faire tout ce que l'on veut en leur disant, on veut revoir le schéma de circulation et dire on fait ce qu'on veut, on ne vous en parlera pas, et où il a raison, c'est comme par hasard, quand on a déposé la motion, le soir même, on nous a dit qu'il allait venir nous parler du tourner à gauche. Vous pensez franchement que si on n'avait pas déposé cette motion, il serait venu ? Il ne serait jamais venu. Il n'est pas venu avant, il ne serait pas venu après.

Mme JELK-PEILA : Je vois que la motion est bien défendue, notamment en utilisant les arguments de groupes qui siègeront bientôt ou qui ne siègent pas encore dans cet hémicycle, donc tout est bon pour vendre sa marchandise. Je dirai simplement qu'il y a eu de très bonnes interventions, qui disaient qu'il fallait revoir l'ensemble de la circulation, et je pense que, dire le rétablissement du tourner à gauche ou la motion pour le tourner à gauche va aller dans le sens de faire revoir l'ensemble du plan de circulation, c'est tout à fait illusoire.

Je crois qu'actuellement, si on veut que l'ensemble du schéma de circulation soit revu, il faut vraiment empoigner la totalité du problème et ne pas vouloir simplement rétablir ce tourner à gauche. Vous avez balayé, par exemple, la demande de Mme Buunk-Droz qui disait d'inciter les personnes à prendre un chemin qui éviterait le Grand-Lancy. Je fais aussi le trajet Grand-Lancy/Petit-Lancy plusieurs fois par jour, je dirai à M. Favre, qu'avant le début des travaux du tram, on était déjà bloqué bien avant le pont sur la route de Chancy, quand on venait depuis le Pont-Butin, donc actuellement, les problèmes de circulation ne sont pas meilleurs, mais ils ne sont pas vraiment pires. Ce qu'il faut à l'heure actuelle, c'est vraiment revoir la circulation dans tout le secteur, et pas uniquement ce tourner à gauche, qui lui, créerait des nuisances différentes, mais en créerait de nouvelles.

M. PROGIN : Je pense qu'il faut être clair, si on présente une motion où on nous dit que les réponses de l'Office cantonal de la mobilité ne nous satisfont pas, tout le monde est d'accord. Si on dépose une motion où on dit que la gestion du trafic dans l'ensemble du périmètre ne correspond pas, ils sont d'accord aussi, mais acquiescer à la motion de ces motionnaires pour ces raisons-là, ce serait se tromper, je pense.

On nous a démontré lors de cette séance, on a oublié de le dire, que les arguments des motionnaires étaient fallacieux, notamment en ce qui concerne le report sur l'avenue Eugène-Lance et sur l'avenue du Curé-Baud, des ingénieurs de la circulation qui ont fait des études là-dessus, ont pu établir que ce n'était pas le cas, même pire, ce serait le contraire, si on rétablissait ce tourner à gauche. Donc, je pense qu'il ne faut pas se tromper de débat.

Je dis que, si ces motionnaires reprennent leur travail et plutôt que de parler du fait qu'ils n'arrivent pas à sortir de leur garage, nous parlent de la circulation dans tout le périmètre et de la manière dont on peut travailler avec l'Office cantonal de la mobilité d'une meilleure façon, là j'acquiescerai. Mais pour cette motion, je dirai non.

M. FAVRE : J'ai la même idée que M. Progin. Le groupe a voté cet objet, visiblement cela va être refusé, on n'en entendra plus parler, il sera enterré, je trouve un peu

Séance ordinaire du 19 avril 2007

dommage. Je souhaite une volonté de tous les groupes de rediscuter le sujet, il semble qu'il y a un problème. Même s'il met des conditions très fermes, je pense que cela a eu l'avantage d'ouvrir le débat où tout le monde est conscient malgré tout du problème. Si cet objet est rejeté, c'est un peu dommage, je souhaite revenir avec une résolution qui demande qu'un groupe se repenche sur la problématique de la circulation au Grand-Lancy. Peut-être en parallèle avec le plan directeur communal, je ne sais pas, mais tout le monde a l'air d'accord d'admettre qu'il y a un problème qui n'est pas négligeable.

M. ALONSO : La motion a au moins la qualité de faire parler d'un sujet qui est brûlant et qui dérange à plus d'un titre. J'aimerais proposer à tous les groupes, plutôt que de faire passer la motion qui est un morceau du problème, de se mettre autour d'une table, comme dit mon collègue Favre, et de proposer un courrier dans lequel l'ensemble, tout le Conseil municipal, demande une étude d'amélioration de la circulation à Lancy.

M. BAERTSCHI : Je ne veux pas rentrer dans le débat pour ou contre la voiture, je crois que ce n'est vraiment pas cela. Vous avez tous reçu l'étude qui a été faite par Citec. On peut penser que ces ingénieurs de la circulation sont nuls, personnellement, je ne m'estime pas compétent pour juger ceci, donc je suis obligé d'écouter, d'entendre ce qu'ils nous disent.

C'est vrai qu'ils nous disent qu'il y a une petite augmentation de la circulation qui s'est faite sur l'avenue du Curé-Baud, une grosse qui s'est faite sur l'avenue Eugène-Lance, certains diront que ce n'est pas vrai. Toujours est-il que le tourner à gauche, pas de tourner à gauche, le problème de l'avenue du Curé-Baud reste le même. Que l'on passe par la place du 1^{er}-Août ou que l'on passe par les Courtillets, l'avenue du Curé-Baud, je crois que c'est l'un des gros nœuds de ce quartier. Juste aussi pour vous rappeler que le Conseil administratif n'était pas du tout chaud à ce que cette interdiction du tourner à gauche soit imposée, on a dû constater, qu'en effet, des éléments objectifs faisaient que ce n'était pas possible. Il y a une bulle, on l'a admis, maintenant, il faut aussi admettre la réalité qui est celle de ce qu'on appelle la surcharge du trafic, ou simplement la saturation, il n'y a pas de miracle. Si les gens ne passent pas, Mme Buunk-Droz, par la route des Jeunes c'est pourquoi ? C'est parce que cela va plus vite par en haut, le jour où cela ira plus vite par en bas, ils ne passeront plus par en haut, c'est un peu cela, vous connaissez l'histoire. Si vous êtes automobiliste, vous savez très bien que vous allez prendre des itinéraires les plus rapides pour aller là où vous voulez aller.

Je crois qu'on a un problème d'abord de surcharge du trafic, j'attends avec plaisir une résolution du Conseil municipal qui demande au Conseil administratif de faire une étude sur le trafic, qui a déjà d'ailleurs été faite en partie, dans le cadre du feu plan directeur du quartier des Semailles. En effet, quelques propositions avaient été faites pour, entre autre, c'était une des propositions, rendre l'avenue du Curé-Baud sens unique, les ingénieurs de la circulation nous avaient mis en garde contre d'un côté une bonne chose, mais de l'autre d'avoir des itinéraires bis qui se développent dans le chemin des Semailles. Si ce que l'on gagne sur l'avenue du Curé-Baud, on le perd après au chemin des Semailles, on n'aura pas vraiment gagné grand chose. Je pense que cela vaut la peine d'aller dans ce sens-là, de prendre le taureau par les cornes, plutôt que de s'opposer à une enquête publique dont manifestement le résultat va être clair.

Juste une dernière chose M. Aeschbacher, vous ne me croirez certainement pas, mais ce n'est quand même pas à cause de votre motion que l'Office cantonal de la mobilité

Séance ordinaire du 19 avril 2007

m'a appelé ce matin-là pour dire, nous aimerions discuter avec vous parce que nous allons mettre à l'enquête publique. Il se trouve que cette coïncidence, vous me croirez ou pas, mais je peux vous assurer qu'il n'avait pas encore le texte chez eux. Pour toutes ces raisons, n'entrons pas en conflit direct, ce n'est déjà pas très facile avec l'Office cantonal de la mobilité, avec un tourner à gauche qui ne va pas résoudre les problèmes du quartier. En revanche, j'attends avec plaisir, sous forme de résolution, comme vous voudrez, un avis du Conseil municipal qui nous permettra d'aborder ce problème de manière plus globale.

M. AUGSBURGER : Je pense qu'il ne sert à rien de prolonger le débat, il y a une volonté de déposer autre chose, donc il faut déposer autre chose. Simplement, on vous demande de faire voter cette motion, parce qu'il y a un délai référendaire, qui est sauf erreur, au 15 mai, donc on veut que les choses soient claires, qu'elle soit refusée, et après vous présenter autre chose. Vous faites voter cette motion quand même.

Motion refusée par 8 oui – 18 non – 2 abstentions. (Voir Annexe).

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS

M. JAQUET : J'étais intervenu il y a 3 ans concernant le fait que la maison Pisteur au 61, chemin des Verjus était inoccupée depuis assez longtemps. On m'avait dit, si je me souviens bien, qu'elle serait mise à disposition d'étudiants. A ma connaissance, elle n'a jamais été occupée.

Vu la grave pénurie de logements dans le canton, il me semble qu'on pourrait systématiquement faire un recensement de maisons inoccupées et aussi de maisons, villas etc. en mauvais état que la commune pourrait réparer ou contribuer à réparer, tout en garantissant des loyers raisonnables.

J'ai voté ce soir les crédits pour la rénovation de façades de divers bâtiments administratifs, mais il me semble évident que la priorité devrait être à la construction d'appartements dans la commune, et aussi, puisque les terrains sont rares à des travaux de rénovation de maisons et de bâtiments locatifs en mauvais état.

M. STUDER : C'est un petit coup de gueule, j'aimerais revenir sur la séance de la Commission des finances et logement du 3 avril dernier.

A l'occasion de cette séance, dont l'ordre du jour revêtait une importance incontestable puisqu'il s'agissait principalement de l'acceptation des comptes 2006 et des dépassements y relatifs, j'ai été particulièrement choqué par le manque d'engagement de certains Conseillers municipaux.

Il s'agit de MM. Augsburgberger et Aeschbacher qui, non seulement sont arrivés en retard, mais se sont permis de quitter la séance, après une heure de quasi silence poli, ayant une réunion politique personnelle beaucoup plus importante à leurs yeux que le déroulement de cette commission.

Chacun pourra juger du bien-fondé de cette démarche, leur avenir politique dans notre commune étant vraisemblablement largement plus intéressant que leur rôle actuel de

Séance ordinaire du 19 avril 2007

Conseillers municipaux, alors même que M. Augsburgers, lors de sa présidence de ce Conseil, nous avait rappelé à tous notre rôle primordial à l'occasion des séances de Commissions des finances et logement lorsqu'il s'agissait de l'examen de comptes notamment.

Le fait que leur présence relevait d'un statut de remplaçants de deux autres commissaires ne justifiera jamais cette attitude, bien au contraire.

Après la surprise et l'étonnement qu'ont suscités chez moi cette désinvolture coupable, j'ai espéré que remontrance leur serait faite. Que nenni !

Le simple fait de signer la feuille de présence ne doit pas être considéré comme une participation active aux débats et analyses qui caractérisent notre fonction au sein des différentes commissions dans lesquelles nous nous engageons, et encore moins d'accepter des jetons de présence. Dans leur vocabulaire cela doit s'appeler « se foutre du monde et de ses électeurs ».

Ces manquements à des devoirs élémentaires que chaque élu se doit de remplir m'ont chagriné, je pensais sincèrement que nous étions assez engagés pour faire notre travail consciencieusement, même si certains ont le droit d'avoir d'autres ambitions, ce que nous ne pouvons que louer.

Faisons correctement ce que nous avons à faire jusqu'au bout et n'omettons pas de donner le bon exemple, à défaut d'une bonne image, surtout si on aspire à d'autres fonctions dans notre commune.

M. PROGIN : J'ai trois questions qui vraisemblablement sont en relation avec l'intervention de M. Studer. Je voulais savoir si un arrêté du Conseil d'Etat validant les élections des Conseillers municipaux avait été récemment lu dans cette salle, également si une prestation de serment avait eu lieu, et que je n'étais pas au courant, ou encore si on a déjà quitté l'arène sans que je le sache, parce que si la réponse est non à ces trois questions, une jeune section d'extrême droite de notre commune a dû faire une erreur dans la rédaction de son flyers, le soutien au candidat de la droite populiste. En effet, je ne peux pas imaginer que les membres d'un parti, qui dit être garant de l'ordre, prenne autant de liberté avec la législation pour signer en tant que Conseillers municipaux alors que ce n'est pas encore le cas.

Mme DILONARDO : J'aimerais savoir si on a quelques nouvelles concernant un fait qui a beaucoup ému, qui a eu lieu suite à l'incendie qui s'est propagé entre le bâtiment de la poste des Ormeaux et la Coop au Petit-Lancy.

M. VOLERY : J'ai été approché par un groupe d'habitants du chemin de la Caroline au sujet de la circulation intense dans cette artère. Ils demandent à ce que ce chemin soit mis en zone résidentielle.

Mme BUUNK-DROZ : J'ai trois interventions. D'abord, j'aimerais rappeler mon SOS piétons que j'avais lancé il y a quelques séances. La situation devient de plus en plus inquiétante. Je crains que les piétons deviennent une espèce en voie de disparition parce qu'ils sont vraiment en danger et surtout avec les beaux jours. Il y a évidemment des trottoirs où d'autres véhicules circulent, entre autre des deux roues avec ou sans moteur. Je peux par exemple citer le pont de Lancy que les cyclistes préfèrent utiliser côté trottoir, que côté circulation, même s'il y a la piste. Ce soir, une cycliste est

Séance ordinaire du 19 avril 2007

descendue de son vélo parce qu'elle me croisait, là je trouve que cela est du savoir-vivre, *modus vivendi*. Très souvent on se fait bousculer par des personnes qui ne prennent même pas la peine de klaxonner. Sur les trottoirs, vers l'institut Silhouette, vous êtes confronté à des motos, il suffit de parcourir tout le trottoir, vous verrez toutes les taches d'essence qui prouvent que des véhicules ont passé par là. Il y a aussi des véhicules de la voirie qui occupent des trottoirs entiers, gênant le passage des handicapés et des poussettes, cela regrettable car je trouve qu'au moins la voirie pourrait donner l'exemple pour la bonne entente à Lancy.

Je ne sais pas quoi proposer, mais par exemple, je sais qu'en Allemagne, on a admis que les trottoirs étaient livrés aux cyclistes, mais sans moteur, ainsi qu'aux piétons. A Berlin, il faut toujours se méfier, on peut être dépassé partout. Est-ce que c'est ce que nous voulons ? Est-ce que c'est une solution ? Si c'est le cas, je pense que ce serait quand même intéressant de voir des écriteaux. Je pense qu'il y aurait une étude de circulation mobilité douce à faire sur Lancy. Je rappelle qu'un Atelier du futur a travaillé sur ce sujet pendant plusieurs mois.

Concernant les chiens sur la commune, il y a un an et demi, j'avais averti le Conseil administratif que j'avais pris quelques renseignements auprès de la vétérinaire cantonale pour savoir ce qui était nécessaire pour qu'un chien puisse vivre dans une ville comme la nôtre. On a lu dans le dernier compte-rendu du Conseil municipal qu'il existait des toilettes pour chiens, des terrains pour chiens, mais il n'existe pas d'endroit où ils peuvent s'ébattre. Je sais que la vétérinaire cantonale, qui du reste habite Lancy, a écrit au Conseil administratif pour faire des propositions d'espaces où les chiens pourraient s'ébattre. Il faut un certain périmètre pour que cela soit possible. Je crois qu'elle a même fait des propositions de terrains précis.

On nous avait promis pour ce printemps de voir pousser dans notre commune des colonnes Morisse, alors j'aimerais savoir si on les verra avant la fin de la législature.

M. ALONSO : Juste une question au Conseiller administratif délégué. Comme vous le savez, je suis le nouveau représentant au comité du Terrain d'aventures du Petit-Lancy. Il y a depuis quelques années quelques difficultés au niveau du bâtiment et des inondations. Au sous-sol, il y a une pompe qui a été installée par le Service des travaux de notre commune. Il y a eu une série de travaux qui ont été programmés, mais on n'a pas eu de nouvelles. Je voudrais juste qu'on reprenne ce dossier à bras le corps parce que l'été arrive et on aura beaucoup de travail et d'enfants.

Mme CASUTT : Je veux féliciter l'intervention de mon collègue, parce que je suis tout à fait d'accord avec lui. Je suis aussi assez choquée par l'attitude de nos deux Conseillers municipaux.

Au passage du 1^{er}-Août, pourquoi ne pas supprimer les bordiers autorisés, est-ce qu'ils se rendent compte de la chance qu'ils ont de pouvoir bénéficier de faveur avec des places de parc gratuites surveillées par nos agents municipaux. Lorsqu'il s'agit d'autres habitants de Lancy, cela est difficile à justifier. Pour ce qui est de l'utilisation des ASM, pour pallier à un manque des services de l'Etat, c'est dommage, mais je pense que les enfants de Lancy ont le droit de bénéficier de leur protection. Je suis désolée de semer la « bisbille » au sein de mon groupe, mais je ne fais que rapporter les propos d'un voisin qui ne comprend pas les privilèges accordés à ces riverains. Pourquoi on ne s'occupe pas en priorité de la sécurité des enfants ?

Séance ordinaire du 19 avril 2007

M. PAGE : Je voudrais quand même réagir aux propos de M. Studer, pas sur le fond de l'intervention parce que c'est son droit de faire une remarque, mais sur l'agressivité de ses propos.

Je fais partie de la Commission des finances et logement, j'étais une des personnes remplacées justement l'autre jour, mais à chaque séance sur les comptes, les Conseillers administratifs en principe, participent à l'ensemble de la séance. Or, il faut bien le dire, souvent nous avons passé le plus grand de notre temps avec le Conseiller administratif délégué et puis les deux autres Conseillers administratifs sont venus parce qu'ils avaient d'autres obligations, on ne leur a pas demandé lesquelles, et on ne s'est pas permis de faire des remarques devant le Conseil municipal à ce sujet. Chacun a ses obligations, chacun s'arrange comme il peut et au mieux. Dans le cadre de cette commission des finances, même auparavant, j'en ai aussi fait partie, et bien ce sont des choses qui sont arrivées, mais on n'a pas attaqué qui que ce soit en public. Cela a été fait ce soir et je le regrette, nous sommes en période électorale, ce n'est pas très fair-play.

Mme CASUTT : Je veux juste dire à M. Page que ces personnes étaient là comme remplaçants. Il convient comme remplaçants d'assister ou alors de se faire remplacer. On ne vient pas juste pour faire une petite intervention.

M. BAERTSCHI : J'ai des éléments de réponses. Quand on parle de circulation, comme vous le faites M. Volery, pour le chemin de la Caroline, c'est vrai qu'il y a toujours des voitures qui vont trop vite, on est maintenant en zone 50 km/h, il n'y a pas de 30 km/h. Vous demandez un 20 km/h en fait en zone résidentielle, là aussi, je crois que c'est un quartier qu'il faut prendre un peu dans son ensemble, parce qu'il n'y a pas que la Caroline, il y a les Morgines à côté, où là les voitures vont encore plus vite. Peut-être qu'il faudrait peut-être initier, avant de faire un 20km/h, faire un 30 km/h, de manière à mettre suffisamment d'obstacles pour pouvoir empêcher les gens d'aller trop vite. C'est évidemment plus facile au chemin de la Caroline qu'à l'avenue des Morgines où là il y a des bus, et on sait que c'est très difficile. Nous avons pris note, n'hésitez pas à nous rappeler si nous sommes un peu mous pour ceci. Vous savez qu'avec l'Office cantonal de la mobilité, on a beau être insistant, il faut toujours revenir.

Concernant les chiens, là aussi des éléments de réponses, Mme Buunk-Droz. Le Conseil administratif, sur demande du Département du territoire, a donné un certain nombre de parcs dans lesquels les chiens ne devraient pas aller, donc ce sont les parcs où il y a des jeux d'enfants, interdiction à tous les chiens d'y aller. C'est notre proposition, nous n'avons pas encore reçu de quitus à notre proposition ; actuellement, nous sommes encore dans l'attente d'acceptation ou d'autres propositions que le Département du territoire nous présente. Affaire à suivre.

Pour M. Alonso, vous avez parlé du Terrain d'aventures du Petit-Lancy, vous êtes délégué du Conseil municipal, alors je m'étonne un peu de votre intervention parce que je ne vous ai pas vu l'autre jour lors de l'assemblée générale de ce même Terrain d'aventures du Petit-Lancy, dans laquelle, vous auriez pu quand même dire quelque chose. J'y étais, nous n'avons pas parlé de la maison, mais peut-être que mon collègue Chobaz qui s'occupe des travaux saura mieux répondre que moi. Mais, il n'y a eu aucune revendication à ce sujet lors de cette assemblée générale.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

M. CHOBASZ : Je répondrai, si je le peux, lors de la prochaine séance à M. Alonso sur l'état du bâtiment du Terrain d'aventures du Petit-Lancy et sur les travaux qui sont éventuellement envisagés en 2007.

En complément de la réponse du Maire à Mme Buunk-Droz sur les chiens, il est exact que la vétérinaire ou l'ex-vétérinaire cantonale nous a écrit à ce propos. Il y a notamment une proposition qu'elle avait formulée, qui consistait à permettre aux chiens de s'ébattre dans le parc Navazza ce qui, pour nous, est totalement exclu. C'est une approche sur laquelle on peut diverger, mais il nous apparaît que, compte tenu du caractère urbain que revêt la Ville de Lancy, les espaces de verdure, les parcs, les places de jeux doivent être des lieux où les chiens doivent être tenus en laisse et non laissés en liberté. Le Département du territoire réfléchit aussi, a défini un certain nombre de zones sur l'ensemble du canton où les chiens peuvent s'ébattre en liberté, notamment pour définir les relations entre les chiens en liberté et la faune. Sur Lancy, il n'y a quasiment pas d'emplacement de ce type. Le seul, à mon souvenir envisageable, est les bords du Rhône mais, pour l'instant, je n'ai plus en tête s'il a été retenu ou pas. En tout état, sur les bords du Rhône, nous n'avons, en tant que tel rien à dire puisque nous n'en sommes pas propriétaires.

J'ai pris note de vos préoccupations relatives aux véhicules municipaux stationnés sur les trottoirs. Nous étudierons le cas avec le chef de service pour voir ce qu'il en est. En tous les cas, si vous avez des précisions, c'est volontiers que je les entends pour qu'on évite ce genre de comportement si, par hypothèse, celui-ci n'était pas nécessaire et justifié.

En complément aussi à la réponse du Maire à M. Volery sur la proposition de diminution de la vitesse sur le chemin de la Caroline, il est pour moi important et normal de ne rien faire en l'état, puisque vous venez de voter un crédit d'étude sur le projet de grand « concombre ». Ce grand « concombre », je vous le rappelle, devrait permettre de rétablir le tournant à gauche en descendant le viaduc des Grandes-Communes, de manière notamment à éviter la circulation de transit qui, aujourd'hui, est obligée de passer par le chemin de la Caroline pour rejoindre l'avenue des Morgines notamment. Peut-être que cela diminuera naturellement avec la réalisation de ce projet. Si tel n'était pas le cas, alors il conviendrait d'examiner la problématique dans une perspective plus large qu'uniquement le chemin de la Caroline, puisque, par définition, ce qu'on interdit à un endroit se reporte ailleurs, notamment sur l'avenue des Morgines, qui est une artère qui va être de plus en plus chargée en terme de trafic.

A Mme Dilonardo, je peux répondre que, suite à l'incendie qui a affecté l'immeuble des Ormeaux, je suis allé le jour même, avec la régie, la Secrétaire générale sur place pour mesurer l'étendue des dégâts. Les travaux d'urgence ont été rapidement mis en œuvre. Nous cherchons une solution de relogement avec les locataires les plus touchés par les conséquences de cet incendie. A ce jour, je n'ai pas eu de nouvelles de la police scientifique sur les causes de cet incendie qui, a priori, semblent vraisemblablement être d'origine criminelle. En l'état, je n'ai pas d'autres informations à vous donner. Cela étant, nous allons évidemment tirer les leçons des causes de cet incendie, puisque c'est des deux roues à moteur qui ont explosé et, par cette explosion, l'incendie s'est propagé aux étages supérieurs de l'immeuble. Par conséquent, nous allons interdire l'entreposage, le dépôt de ce type d'engins dans les passages situés sous les immeubles, qu'il s'agisse du passage à côté de la Poste, ou du passage situé de l'autre côté, sur les côtés pairs de la place des Ormeaux.

Séance ordinaire du 19 avril 2007

A M. Jaquet, il convient de préciser que le Conseil administratif est sensible à la problématique du logement des étudiants. Nous n'avons à ce jour pas de bâtiment vide. Si nous avons un bâtiment vide, nous réfléchissons évidemment à son affectation potentielle. Des débats ont récemment tourné autour du bâtiment sis 39, avenue des Communes-Réunies. Notre volonté d'ouverture s'est concrétisée à travers la mise à disposition de la maison du chemin des Courtillets, maison qui vient d'être évacuée pour permettre la réalisation des travaux de construction de l'immeuble. Nous sommes sur le point de conclure un contrat de bail pour la mise à disposition de la maison qui se trouve au chemin du Bac, à côté du stade de Lancy-Florimont, où le bail était précédemment au profit de l'Institut Florimont. Il y aura un transfert du bail de l'Institut Florimont, qui souhaite y renoncer parce qu'il n'en a plus la nécessité, au profit de la Ciguë, qui accueillera dans ce bâtiment un certain nombre d'étudiants.

Quant au bâtiment sis 61, chemin des Verjus, je vous rappelle qu'au départ des locataires une réflexion s'est engagée sur l'avenir de cette parcelle qui est située exclusivement en 5^{ème} zone. Décision a été prise, sur proposition du Conseil administratif, par le Conseil municipal de vendre cette parcelle au prix le plus offrant. Cette démarche a pris évidemment quelque temps, puisqu'il a fallu lancer la procédure d'appels d'offres, choisir la plus intéressante et laisser le temps à celui qui avait formulé cette offre de mettre sur pied un projet architectural permettant de construire des villas en lieu et place de la villa actuelle. Aujourd'hui, l'autorisation de construire a été délivrée, celle-ci était en force et le Conseil administratif a signé les actes de vente au profit directement des futurs acquéreurs des 6 villas il y a maintenant un peu plus d'un mois. Ce qui fait que cette parcelle sise 61, chemin des Verjus ne nous appartient aujourd'hui plus et que nous avons encaissé la somme qui avait été articulée à l'époque, à savoir Fr. 2'300'000.--.

J'ai encore une réponse à M. Eretzian qui m'avait interpellé lors de la dernière séance à propos de la Journée du soleil du 3 mai. Je peux lui communiquer quelques éléments de réponses avant cette journée. Cette année, la commune n'entend pas entreprendre d'activités ou d'actions dans le genre portes ouvertes, autres manifestations dans le cadre de cette journée du soleil. A priori, il n'y aura d'ailleurs pas de manifestation de ce type dans les communes genevoises, à l'exception de Jussy. Il faut aussi rappeler que le même week-end, a déjà lieu la journée des déchets et de la propreté. Dans ce cadre-là, le Service des parcs, promenades et maintenance est assez largement engagé. Par contre, il a été prévu de rédiger un article dans la rubrique Agenda 21 du prochain Lancéen sur ce thème, dans le but d'expliquer les bienfaits de l'énergie solaire et de rappeler ce qui existe en matière de subventions pour mettre sur pied sa propre installation de panneaux solaires pour l'énergie thermique. M. Eretzian sait que, depuis l'étude effectuée en 2002 pour proposer des bâtiments susceptibles d'être équipés en énergie solaire, cinq de ces bâtiments accueillent aujourd'hui des installations fonctionnant à l'énergie solaire pour la production d'eau chaude, soit les écoles du Petit-Lancy, les écoles En Sauvy, les bâtiments du groupe des Recluses 9-11-15-17, place des Ormeaux et l'immeuble sis 28, route de Chancy. L'immeuble des Courtillets, dont la construction doit démarrer début mai, sera aussi équipé de panneaux solaires.

Voilà ce qu'il en est pour le moment. Nous ne désespérons pas de faire plus l'année prochaine et, en tous les cas, nous sommes tout à fait sensibles aux préoccupations soulevées par M. Eretzian.

Dernière chose en ce qui me concerne. Les membres de la Commission des travaux et constructions vont recevoir de Mme Augsburgers l'ordre du jour de la prochaine séance

Séance ordinaire du 19 avril 2007

qui a lieu jeudi prochain et les messages y relatifs. J'attire l'attention des membres de la Commission sur l'importance des objets qui figurent dans cette séance, puisque nous allons examiner les crédits de construction relatifs à la création d'une passerelle à Navazza, la mise en œuvre de l'évacuation des eaux non polluées du côté de Lancy-Square, à la suite du crédit d'étude, et, toujours dans le même périmètre de Lancy-Square, le crédit de construction nécessaire à l'édification de la maison de la sécurité. Enfin, dernier crédit, la rénovation de l'école de la Caroline avec la création d'un restaurant scolaire. Cela va être une séance relativement longue mais qui se justifie pleinement au vu des montants sollicités.

M. LANCE : Je n'ai presque plus rien à dire, mes deux collègues ont répondu à la majorité des questions. Par rapport au souci de Mme Buunk-Droz concernant les deux roues, je suis sensible à votre remarque, je pense que c'est surtout une question de comportement et d'éducation au niveau des utilisateurs de ces deux roues. Au niveau du stationnement devant le fitness Silhouette, j'envisage peut-être d'écrire à cet institut pour voir ce que l'on peut faire pour réglementer le stationnement des deux roues devant l'institut. Concernant les colonnes Morisse, deux colonnes sont prévues pour cette année 2007, elles n'ont pas encore été livrées. Ces colonnes Morisse sont destinées, non pas uniquement à l'affichage culturel, mais également destinées à de l'affichage libre.

Pour revenir à la remarque de Mme Casutt, ne n'ai pas remis en cause la sécurité sur le passage piétons des Communes-Réunies, ce que je n'aime pas, c'est simplement le lien de dire, les agents municipaux feraient mieux d'être sur les Communes-Réunies pour la sécurité des enfants au lieu de mettre des amendes au passage du 1^{er}-Août. Il y a des lois sur la circulation routière, dont une interdiction de circuler au passage du 1^{er}-Août, sauf pour les bordiers autorisés, les bordiers sont autorisés de stationner, c'est clair, on peut penser que le propriétaire en question exagère par rapport à ces plaintes. J'envisage de rencontrer cette personne pour essayer d'examiner la situation sur place, mais il n'est pas question de brader la sécurité des enfants par rapport au stationnement interdit.

La séance est levée à 22 heures 45.

Le Secrétaire :

André RICHERT

Le Président :

Alberto PEREZ IRIARTE